

COMMISSION DES FINANCES

-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du Lundi 21 Novembre 1921.

-:-:-:-:-:-:-:-

PRESIDENCE de M. MILLIES LACROIX, Président.

La séance est ouverte à 14 heures 45 minutes.

PRESENTS: MM. MILLIES LACROIX. HENRY CHERON. A. BERARD.
DE SELVES. JENOUVRIER. R.G. LEVY. LEBRUN. A. PEYRONNET.
BUSSON BILLAULT. MILAN. LE COLONEL STUHL. GUILLIER.
HENRY BERENGER. DAUSSET. RIBOT. L. HUBERT. BIENVENU
MARTIN. JEAN MOREL. P. PELISSE. BLAIGNAN. BOIVIN
CHAMPEAUX. RENE RENOULT. G. CHASTENET. PERCHOT.

EXCUSE: M. FRANCOIS MARSAL.

-:-:-:-:-:-:-:-

LE CONTROLE DE L'EMPLOI DES CREDITS AFFECTES
A LA DEFENSE NATIONALE.

M. LE PRESIDENT fait connaître que M. Klotz, Président de la Sous-commission nommée par la Commission des Finances de la Chambre pour contrôler l'emploi des crédits affectés à la défense nationale, lui a écrit pour l'informer que cette sous-commission s'était constituée et avait exprimé le désir de coordonner ses travaux avec ceux de la Sous-Commission correspondante nommée par la Commission des finances. Au cours d'un entretien que M. le Président a eu ensuite avec M. Klotz il a expliqué à ce dernier que la Commission du Sénat n'avait pas nommé de sous-commission et avait simplement chargé du contrôle les rapporteurs des budgets des ministères de la guerre et de la marine. M. Klotz a insisté pour que les délégués du Sénat et de la Chambre remplissent leur mission en commun. M. le Président a répondu

qu'il lui paraissait impossible qu'il en fût ainsi, les deux Chambres et leurs délégués devant conserver une complète autonomie et au surplus la Commission des finances du Sénat risquant de se trouver dans une situation délicate lorsqu'elle aurait à connaître d'une affaire qui aurait fait l'objet de résolutions déjà prises par ses délégués en commun avec ceux de la commission de la Chambre. (Approbation.)

M. HENRY BERENGER, rappelle que, même pendant la guerre, il a été reconnu impossible de faire délibérer ensemble des représentants de Commissions des deux Assemblées; à cette époque cependant une action commune aurait présenté des avantages certains. Si elle n'a pu être réalisé dans des circonstances graves, tragiques même parfois, à plus forte raison ne faut-il pas y songer aujourd'hui où une situation moins anormale existe dans le pays. (Approbation.)

La Commission approuve la réponse faite par M. LE PRESIDENT à M. Klotz.

LE BON DE 12 MILLIARDS DE MARKS REMIS PAR
L'ALLEMAGNE A LA COMMISSION DES REPARATIONS.-

M. LE RAPPORTEUR GENERAL rappelle qu'au cours de son audition récente, par les deux commissions réunies des affaires étrangères et des finances, M. le ministre des Régions Libérées avait affirmé que l'Allemagne avait remis à la Commission des réparations, en exécution de l'ultimatum du mois de mai dernier, des obligations pour une valeur de 12 milliards de marks. Or, le lendemain, M. le Ministre des Régions libérées a reconnu qu'il avait commis une erreur et que, conformément à ce

qu'avait soutenu M. le Rapporteur général, l'Allemagne s'était contentée de remettre à la Commission des réparations, un bon unique de 12 milliards de marks.

-
- DESIGNATION DU RAPPORTEUR DE L'AVIS A EMETTRE PAR LA COMMISSION SUR LE PROJET DE LOI RELATIF A L'EDUCATION PHYSIQUE ET A LA PREPARATION MILITAIRE OBLIGATOIRES.
 - OBSERVATIONS SUR CE PROJET DE LOI.

La Commission charge M. LEBRUN, RAPPORTEUR SPECIAL DU BUDGET DU MINISTERE DE LA GUERRE, de rédiger l'avis financier qu'elle doit émettre sur le projet de loi relatif à l'éducation physique et la préparation militaire obligatoires.

A ce propos, M. LE RAPPORTEUR GENERAL, qui a été chargé par la Commission de l'armée du rapport au fond sur ce projet de loi, dit que la volonté très ferme de la Commission de l'armée est que l'éducation physique et la préparation militaire obligatoires soient organisées sans aucune dépense nouvelle pour l'Etat, au moyen de l'utilisation rationnelle du personnel, du matériel et des établissements existants et avec les seuls crédits déjà inscrits au budget. Le Ministre de la Guerre insiste pour que le Sénat ne tarde pas davantage à se prononcer sur la question, car l'organisation prévue de l'éducation physique et de la préparation militaire est l'une des conditions de l'abaissement, si impatientement attendu, de la durée du service militaire actif. Il importe donc que la Commission de l'armée pour mettre à même la Haute-Assemblée d'examiner le projet de loi dans le plus bref délai. (Adhésion.)

- AJOURNEMENT DE L'EXAMEN DU PROJET DE LOI
RELATIF AU REGIME DU TABAC EN ALSACE-LORRAINE.

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant ratification du décret du 27 mai 1920 relatif à la production, à la circulation et ~~à~~ la situation du tabac en feuilles en Alsace-Lorraine.

M. DAUSSET, RAPPORTEUR, expose que le décret qu'il s'agit de ratifier a institué en Alsace-Lorraine un nouveau régime en ce qui concerne la production, la circulation et la détention du tabac, et substitué définitivement pour l'application de ce régime un organisme français à un organisme allemand. Il propose à la Commission d'adopter le projet de loi.

M. R.G. LEVY demande si le nouveau régime dont vient de parler M. le rapporteur est identique à celui qui est appliqué sur le reste du territoire français ?

M. DAUSSET, RAPPORTEUR, répond négativement. Ce régime constitue une sorte de transition entre l'ancien état de choses et le régime français. Il comporte cependant de monopole de l'Etat.

M. DE SELVES déclare qu'en toute matière, il faut s'efforcer de réaliser le plus complètement et le plus rapidement possible l'assimilation de l'Alsace-Lorraine au reste de la France. (Approbation.) Il exprime le désir d'être renseigné exactement sur les différences existant entre le nouveau régime institué en Alsace-Lorraine pour le tabac et le régime français.

M. LE PRESIDENT ajoute que le texte du décret du 27 mai 1920, que le projet de loi en discussion tend

à ratifier, devrait être mis sous les yeux de la Commission pour que celle-ci pût statuer en pleine connaissance de cause. Or, ce texte ~~ne~~ figure ni dans les documents distribués à la Chambre ni dans celui qui a été imprimé au Sénat.

M. DAUSSET, RAPPORTEUR, offre de réclamer à l'administration tous renseignements et documents utiles et de les apporter à la Commission à l'une de ses plus prochaines séances. En attendant l'examen du projet de loi serait ajourné (Assentiment.)

L'ajournement est prononcé.

- DECISION DE PROCEDER A UNE ETUDE COMPLETE DE L'ACCORD DE WIESBADEN.

M. LE PRESIDENT expose qu'à son avis la Commission devrait sans tarder procéder à l'examen approfondi de l'accord de Wiesbaden et de ses annexes. Il ajoute que les conditions dans lesquelles cet accord s'appliquera ne lui apparaissent pas avec toute la netteté nécessaire, notamment en ce qui concerne les droits de douane que devront supporter les marchandises allemandes introduites en France à titre de réparations en nature pour les régions dévastées. Il y aurait donc lieu de faire une lumière complète sur toutes les parties de l'accord, qui d'ailleurs dans la pensée de M. LE PRESIDENT, devrait être soumis à l'approbation législative pour satisfaire aux exigences de la constitution.

M. HENRY BERENGER partage l'opinion émise par M. LE PRESIDENT: si l'accord n'est pas soumis aux Chambres et discuté par elles, c'est là un motif de plus

pour que les Commissions compétentes l'examinent très sérieusement; et s'il doit faire l'objet d'une loi approbative, comme la chose paraît certaine, il importe que la commission des finances ne soit pas prise au dépourvu au moment où elle aura à se prononcer.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL fait observer que si l'Etat des modalités de paiement arrêté au mois de mai dernier par la Commission des réparations n'apparaît pas l'approbation des Chambres; il en va tout autrement de l'accord de Wiesbaden, qui règle des questions douanières et porte en réalité ouverture de crédits, cet accord engage les finances de l'Etat et ne peut par conséquent être ratifié et mis en vigueur qu'en vertu d'une autorisation législative. (Adhésion.)

La Commission décide de procéder sans retard à une étude complète de l'accord de Wiesbaden.

- LES CONSEQUENCES FINANCIERES DE L'ACCORD D'ANGORA.

M. HENRY BERENGER rappelle que le gouvernement a constamment représenté aux Chambres les négociations entamées avec les nationalistes turcs comme indiquées par le désir de réduire nos dépenses militaires au Levant; on peut donc dire que l'accord d'Angora, auquel ces négociations ont abouti, a eu un point de départ financier. Or, d'après certaines informations, les économies à espérer de la mise en vigueur dudit accord seraient à peu près nulles, et même la situation politique en Syrie, ne ferait que se compliquer. Dans ces conditions, il serait intéressant que le rapporteur ~~général~~ spécial du budget du Ministère des Affaires étrangères

voulût bien procéder à une étude complète de la question et pût ainsi renseigner avec exactitude et précision la Commission des finances, qui a la charge d'établir le bilan financier de la France.

M. DE SELVES. J'ai moi-même, à l'une de nos dernières séances, demandé des éclaircissements sur les conséquences financières de l'accord d'Angora.

M. LE PRESIDENT. Et j'ai transmis, au nom de la Commission, la demande de M. de Selves à M. le Ministre de la Guerre. Je vais la transmettre également à M. le Ministre de la Marine. (Approbation.)

- LA CONVENTION PASSEE AVEC UNE COMPAGNIE PREVEE
POUR LA CONCESSION DE L'EXPLOITATION DE LA T.S.F.
SUR LE TERRITOIRE FRANCAIS.

M. LE PRESIDENT informe la Commission qu'il a fait procéder à une étude technique et juridique de la convention passée avec une Compagnie privée pour la concession de l'exploitation de la T.S.F. sur le territoire français, convention que, sur la proposition de M. G. Poulle, le Sénat avait renvoyée à la Commission des finances. Cette étude a été ensuite communiquée par M. LE PRESIDENT à M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes, avec demande d'avis. M. le Sous-Secrétaire d'Etat n'a encore rien répondu; M. LE PRESIDENT se propose de lui écrire pour lui demander à nouveau de faire connaître ses observations sur l'étude qui lui a été communiquée. (Approbation.)

D'autre part, M. LE PRESIDENT, a remis le dossier de l'affaire à M. P. PELISSE, rapporteur spécial du budget des postes et télégraphes, qui voudra bien en

entretenir la Commission.

M. PELISSE dit que le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes, a qui il a écrit également au sujet de la convention en question, ne lui a pas plus répondu qu'à M. le Président.

- AUDITION DE MINISTRE DES FINANCES SUR L'EXPOSE DE LA SITUATION FINANCIERE PRESENTE PAR M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

La Commission entend M. PAUL DOUMER, MINISTRE DES FINANCES, sur l'Exposé de la situation financière présenté par M. le Rapporteur Général.

A 15heures 30, le Ministre des Finances est introduit.

M. LE PRESIDENT. Monsieur le Ministre, la Commission des Finances sera particulièrement heureuse d'entendre l'exposé que vous voulez bien lui faire de notre situation financière, comme réponse à la note de M. le Rapporteur général, que j'ai eu l'honneur de vous communiquer. Selon l'usage, je vous donne la parole pour développer cet exposé, laissant ensuite le soin à nos collègues qui le désireront de vous poser quelques questions.

M. LE MINISTRE. Messieurs, je vais commencer cet exposé, si vous le voulez bien, par un examen de notre Dette publique. Votre Rapporteur général, l'honorable M. CHERON, a chiffre cette ^{elle} à 330 milliards, je crois que ce chiffre est un peu élevé; chacun, il est vrai calcule à sa manière; M. Chéron calcule au taux du change actuel; à mon sens c'est excessif et dans les états que nous avons présentés et qui se trouvent insérés

dans le rapport général de la Chambre des Députés, ce chiffre est ramené à 275 milliards. La différence, vous la trouverez tout de suite par le calcul du change; mais à mon avis, il est préférable de ne pas grossir et quand M. le rapporteur général publiera ses chiffres, je lui demanderai de ne pas faire porter la différence résultant du change sur la Dette politique. Personne n'envisage, en effet, qu'on nous demandera le remboursement de la Dette politique, d'abord à l'heure actuelle, et ensuite avec un change aussi élevé. Il y aurait là une impossibilité, non seulement pour nous, mais aussi pour l'Angleterre, de transférer en monnaie étrangère des sommes pareilles aux Etats-Unis.

Je crois que ceux-là mêmes qui nous sont hostiles dans ces pays amis, - car il y en a tout de même quelques uns, - ne pensent pas que nous allons payer à ce taux. La dette Politique se réglera un jour: ne la majorons pas, étant donné que nous n'aurons à payer que dans un temps assez éloigné et avec des échelonnements assez espacés.

La dette publique, au contraire, peut-être majorée dans une certaine mesure, - on peut admettre une majoration de 6 milliards, mais dans les documents qui seront publiés, je crois qu'il ne faudrait pas aller au-delà par ce que nous devons tenir compte de l'opinion publique.

En tout cas, il faut nous garder de l'optimisme exagéré, car un optimisme trop grand empêche de rien faire et est un obstacle à la recherche des remèdes. La situation reste grave et il importe de faire des efforts continus pour arriver à l'améliorer.

Cependant il est un point qu'il convient de signaler: j'avais indiqué au début de l'année dernière qu'à mon sens la Dette Publique ne pouvait manquer d'augmenter, - et ce pour diverses raisons: parce que le budget n'était pas en équilibre, parce que l'Allemagne ne versait rien, parce qu'il y avait de nombreux comptes hors budget. Et, en effet, nous avons vu la Dette publique augmenter. Elle s'est augmentée de près de 24 milliards: c'est à ce chiffre qu'on peut estimer l'augmentation totale au mois de décembre prochain, mais l'année dernière elle s'était augmentée de ~~40~~ 40 milliards, il fallait donc que la Trésorerie payât.

M. LE PRESIDENT. Si vous voulez bien me permettre de vous interrompre, je ferai observer que les documents publiés par le Gouvernement, en annexe du projet de Budget de 1922 et relatifs à la Dette tiennent compte du change.

M. RIBOT. Cela change de jour en jour.

M. LEMINISTRE. Si M. Chéron y consent, peut-être vaudrait-il mieux ne pas en parler.

M. LE PRESIDENT. M. le Rapporteur Général a appliqué les taux actuels du change, les taux appliqués par le projet de Budget sont du mois d'avril dernier.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. J'ai pris le change à la date où j'ai fait mon exposé.

M. LE MINISTRE. Ce n'est pas une querelle, mon cher rapporteur général; nous tendons au même but et nous pouvons le faire sans inconvénient.

Je crois donc qu'il y a tout de même une sen-

sible amélioration: Tout d'abord, nous avons clos beaucoup de comptes spéciaux: Vous apprendrez, par exemple, avec plaisir que le ministère du Ravitaillement n'occupe plus l'hôtel où il était installé aux Champs-Élysées. À partir d'aujourd'hui cet hôtel ne lui appartient plus; d'autre part nous avons liquidé la Marine marchande.

Ces comptes spéciaux pesaient sur nous d'une façon lamentable: C'était pour nous une perte de 1 million et demi par jour. Je vous l'ai déjà dit, à chaque conseil des ministres, je prenais à partie le sous-secrétaire d'Etat, qui, d'ailleurs y mettait une très grande bonne volonté et je lui disais: "Sabordez vos bateaux, envoyez-les au fond de l'Océan, cela nous coûtera encore moins cher que de les garder, s'ils ne doivent rien rapporter!" Il convient, d'ailleurs, d'ajouter qu'ils ont rapporté 350 millions, puisque c'est pour cette somme que la flotte a été cédée aux armateurs.

Voilà donc un côté de la situation que nous avons amélioré. J'ajoute que le marché de Paris, très lourdement chargé à la suite des appels continuels, soit des régions libérées, soit de la Ville de Paris, restait sur l'échec de l'emprunt de la Ville, de Juillet. Nous n'avons pas voulu qu'il demeurât sur cet échec, nous voulions un succès et alors, vous savez combien facilement nous avons eu les 3 milliards que nous demandions pour le Crédit national, puisque nous avons refusé aux établissements financiers et à la Banque de France elle-même les titres supplémentaires qu'ils demandaient. Cela signifie donc qu'il y a en ce moment de ce fait un peu de "flottant" et ce n'est pas une mauvaise chose; car les capitaux inutilisés sont ainsi disponibles pour d'autres besoins: la grosse métallurgie, les industries mécaniques,

les industries des régions dévastées. Il était donc bon, à ce point de vue déjà qu'un emprunt réussit.

Nous avons eu à faire face à des charges très lourdes, d'autant plus lourdes, je le répète, que les comptes spéciaux pesaient de tout leur poids sur notre Trésorerie et je rappelle qu'au début, ici même nous avons eu une discussion avec notre Honorable Rapporteur général sur les nécessités de la Trésorerie au cours de l'année. Nous les avons alors évaluées au maximum de ce qu'il était possible de prévoir: c'était 68 milliards!

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Entre 58 et 60 milliards.

M. LE MINISTRE. C'est en effet de 58 à 60 milliards que vous parlez dans votre rapport; je disais: "non! nous irons à 50 ou 52 milliards tout au plus". Or, nous sommes actuellement à 42 ou 43 milliards de dépenses de Trésorerie.

Les comptes hors budget ~~se~~ ont donc disparu et ainsi les dépenses qui en étaient la conséquence. J'ajoute que le ministre des finances a, heureusement, des moyens d'empêcher que l'on ne dépense dans chaque département, même la totalité des crédits votés. Mais, il est nécessairement, pour cela, en querelle avec la plupart de ses collaborateurs; cependant avec de la ténacité, il arrive chaque mois à obtenir de notables réductions de dépenses. Il en est résulté que nous avons pu ainsi réussir à rembourser à la Banque de France les 2 milliards que nous devions rembourser au 31 décembre. Notre compte est donc tombé d'un demi milliard au-dessous, non pas du maximum auquel nous étions au commencement de

l'année, car à 4 millions près nous étions à 26 milliards de maximum, - mais à 4 millions 1/2 près du maximum de 25 milliards qui devait être atteint au 31 décembre prochain. C'est dire que nous allons arriver au 31 décembre prochain, à ce que les avances de la Banque de France n'atteignent plus que 23 milliards et quelques centaines de millions. Comme nous appliquons pour la première fois la conversation qui a été passée, nous ne demandons en entrant dans l'année prochaine aucune prorogation, puisque sur ce maximum de 25 milliards prévu par la convention il nous reste une marge de 1/à 2 milliards dès le début de l'année.

Par conséquent, notre Trésorerie s'est améliorée et je n'ai plus heureusement à passer par les tranches que j'ai traversées alors que nous avions, non seulement tout l'arriéré de 1920 à payer - car nous avons eu à voter au cours de cette année 1921 près de 4 milliards de crédits supplémentaires applicables à l'année 1920, mais encore les crédits relatifs aux dépenses militaires qui ont été engagés par avance. C'était ainsi plus de 2 milliards qui sont tombés sur notre Trésorerie au moment où l'on avait à faire face aux dépenses de la Ruhr, lesquelles ont atteint 190 millions, alors qu'on n'a pas eu heureusement d'opérations militaires à conduire. Cependant, il m'a bien fallu prendre des précautions et envisager le cas où il aurait fallu entrer en opérations. Si nous y'avions été obligés c'était une dépense du double ou du triple à envisager et à laquelle j'avais dû songer.

Toutes ces dépenses nous les avons supportées et nous avons passé ainsi les mois d'avril et de mai d'une façon extrêmement difficile. Nous en sommes sortis et nous continuons à employer la même méthode et

c'est ainsi que nous avons pu effectuer les remboursements dont j'ai parlé. Mais cela n'empêche pas que la situation reste préoccupante.

En effet, la dette flottante, en particulier, est dangereuse et notre budget va supporter, l'année prochaine, près de 13 milliards pour les arrérages de la Dette. Il faudra que nous parvenions à réduire cette somme le plus possible. Il y a là comme dans toutes les dettes flottantes une quantité importante de valeurs à court terme et surtout les bons de la Défense nationale qui représentent une somme considérable. On a discuté ici même à ce sujet; les chiffres officiels sont de 62 à 63 milliards, mais, en réalité, je ne sais pas au juste quel est le montant de ces Bons. Il y en a peut-être pour quelques milliards en plus ou en moins. J'en suis à ma deuxième enquête: l'une m'a donné 10 milliards de plus, l'autre 8 milliards de moins.

J'ajoute que cela n'est pas tout à fait une révélation pour vous: vous connaissez, en effet, la situation de notre comptabilité, ne croyez pas qu'il y ait des vols commis, non! mais pendant tout le cours de la guerre, il n'y a plus eu de centralisation et depuis elle ne se fait que lentement; elle ne se fera bien que lorsqu'on aura l'ensemble des pièces justificatives; or, nous recevons beaucoup de télégrammes, mais ce sont uniquement des renseignements statistiques et non pas des renseignements comptables. Ma grande préoccupation a donc été d'organiser une grande comptabilité centrale qui permette de suivre les recettes et les dépenses du budget. J'ai essayé de mettre à sa tête, et je crois y avoir réussi - un homme des plus compétents: c'est M. GUIRAUD,

que vous avez connu dans les grandes commissions financières. Il remplit - je crois - toutes les conditions nécessaires pour mener à bien l'énorme travail qui s'impose à lui : ancien élève de Polytechnique, il peut être considéré comme le premier comptable français. Il s'est donc attaché, à sa tâche, malgré les difficultés matérielles, et elles sont considérables si l'on songe à ce que sont aujourd'hui les archives et les dossiers des finances. Si jamais l'un d'entre vous, - M. Dausset l'a fait-, visite les bureaux de la comptabilité, il se rendra compte de la difficulté du travail alors qu'on a à peine la place pour écrire et qu'il convient de revoir toute la comptabilité depuis 1914.

M. RIBOT. Ces difficultés existaient déjà avant la guerre.

M. LE MINISTRE. Oui!, mais à ce moment les dossiers arrivaient avec des retards peu importants. Aujourd'hui nous n'avons pas encore ceux de 1916.

M. RIBOT. Parce que les Trésoreries générales n'ont pas fonctionné.

M. LE MINISTRE. Il faudrait arriver à faire une centralisation rapide; c'est mois par mois qu'on devrait arriver à centraliser les renseignements comptables suffisants pour suivre les opérations. En ce qui concerne ces bons en circulation, il y a longtemps, depuis l'origine, - que le mal a été signalé. Déjà dans les rapports de 1917.....

M. HENRY BERENGER. Les rapports de qui ?

M. LE MINISTRE. De l'Inspection générale des Finances.

M. HENRY BERENGER. Alors le mal a été signalé au ministre des finances.

M. LE MINISTRE. Cela n'arrivait peut-être pas jusqu'à lui, mais j'ai demandé tout de suite un rapport quand j'ai entendu dire ici que la faute incombait à nos services. Je ne vous dirai pas leur impression à ce moment: "Comment ! ont-ils dit, c'est parce que nous nous sommes mis à rechercher le mal qu'on nous accuse...." mais je passai-dessus.

Un premier rapport de M. Bizot, contrôleur central du Trésor, Inspecteur des finances, en date du 6 novembre 1917, indique déjà la gravité de la situation.

On ne possède, d'après ce rapport, que des renseignements secondaires, dont on ne saurait tirer parti; "Les bulletins transmis, écrit-il, devraient toujours correspondre talons par talons, numéros par numéros. En fait, il n'en est pas toujours ainsi. Des talons de 1915 ont été trouvés dans des liasses de 1917. Aucun rapprochement n'a été possible entre les N° des souches... etc..?, etc..."

M. HENRY BERENGER. C'est le premier rapport; il n'y en a pas eu d'autres auparavant

M. LE MINISTRE. Non, pas que je sache !

D'ailleurs, ce n'est pas un dossier spécial pour la Commission des finances. Je l'ai fait dès le mois d'avril, quand j'ai commencé à faire des recherches, au sujet de la comptabilité. Le 7 août 1918, c'est M. Sellier qui écrit:

"Actuellement, pour les émissions de bons de la Défense nationale depuis 1914 nous n'avons pas eu un seul chiffre confirmé, c'est une simple récapitulation de télégramme... depuis le commencement de la guerre..." Et c'est signé: "le directeur du mouvement des fonds."

Dans une autre partie, M. Bizot disait encore:

"La Direction du Mouvement général des Fonds ne peut aucunement faire état des chiffres erronés, des écritures de la Caisse centrale pour connaître la situation de la Trésorerie....."

"Cette remarque s'applique même aux opérations de Trésorerie dont l'exécution et la Centralisation incombent directement à la Caisse centrale, comme les opérations d'émission de bons et les mouvements de fonds..."

C'est M. Sellier qui écrit encore :

"Nous marchons tous sur des bouts de papier; il n'y a pas de comptabilité; je n'ai aucun chiffre comptable, sur aucune matière....."

M. SCHRAMECK. Ce n'est pas un rapport, cela, Monsieur le Ministre ?

M. LE MINISTRE. Non! C'est le procès-verbal, d'une conférence à laquelle assistaient notamment : MM. Tardy, Conseiller d'Etat, Privat-Deschanel, Marest, Inspecteur général des Finances, à la date du 7 août 1918 et qui avait pour but l'amélioration du fonctionnement de l'administration centrale.

Il y a un autre rapport du 9 Décembre -1919, de l'Inspecteur général des finances Bizot, - ceci pour indiquer qu'il ne faut pas accuser les services d'avoir ignoré la situation, nous avons voulu nous-mêmes rechercher

ce qu'il en était, et on a fait deux enquêtes successives.

M. LE PRESIDENT. Je dois rappeler ici, Monsieur le Ministre, que cette question avait transpiré; si elle a été portée à la connaissance des sénateurs et de la Commission des Finances, c'est parce qu'elle n'était plus un secret ailleurs et qu'à la Banque de France même et dans certains grands établissements de crédit on en parlait. Voilà pourquoi nous avons soulevé la question.

M. LE MINISTRE. Mon cher Président, quand il s'est agi d'ouvrir ces enquêtes j'ai dit aux services que nous n'avions pas à aller dire, par avance, ce que nous faisons, mais que, lorsque le Président et le Rapporteur Général de la Commission des Finances se présenteraient ~~ix~~ on ne devrait rien leur cacher; mais je n'en ai pas moins recommandé la discrétion, car, vraiment, si on arrivait à savoir, dans le public, que notre comptabilité est dans cet état, ce serait d'un effet désastreux. Personnellement, nous ne croyons pas que cette situation doive être imputée aux comptables. Nous savons qu'ils sont en retard du fait des trésoreries générales.

M. RIBOT. Les trésoreries générales sont dans un état de désorganisation que j'ai pu constater pendant la guerre. On n'avait pour tous renseignements que des bouts de papier avec lesquels il était impossible d'organiser une comptabilité. Le personnel, d'ailleurs, manquait absolument: on prenait des femmes, on s'arrangeait comme on pouvait. Mais si cette situation pouvait s'ex-

s'expliquer pendant la guerre, il ne semble pas que depuis l'armistice on ait fait de grands efforts pour l'améliorer. La comptabilité des Trésoreries générales est en retard, sans doute, mais si elle n'était qu'en retard, vous auriez tout de même des chiffres.

M. LE MINISTRE. Nous avons préparé un projet de loi en vue de laisser de côté les chiffres de guerre et repartir à dater de 1921. Pour la guerre on créera une sanction spéciale.

M. RIBOT. Il faut que la comptabilité soit à jour et qu'on regagne les années de guerre.

M. LE MINISTRE. On va tirer une barre, sur les années antérieures à 1921....

M. RIBOT. Ce n'est pas possible ! Vous n'aurez pas le total des bons si vous tirez une barre!

M. LE MINISTRE. Nous faisons faire une enquête par l'Inspection générale toute entière.

M. RIBOT. Jamais elle ne pourra faire ce travail !

M. LE MINISTRE. Si elle ne nous l'avait pas offert elle-même, je ne l'en aurais pas chargée, mais c'est elle-même qui s'est proposée.

Je vous ai dit tout à l'heure qu'il s'agissait de 63 milliards; c'est le chiffre officiel, mais on sait qu'il y a des erreurs; elles sont connues et je vais faire faire un relevé. Je puis vous dire que, d'après la Caisse Centrale ~~xxx~~ le chiffre est inférieur ; il

serait de 55 milliards; elle précise même en donnant le chiffre de 55 milliards 639 millions 99.800 francs.

(Sourires).

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Le Mouvement des Fonds estime qu'il y a une erreur minima de 14milliards.

M. LE MINISTRE. A la vérité, nous n'en savons rien et si vous le voulez bien, jusqu'à ce que nous soyons arrivés à un chiffre exact, restons sur ceux dits officiels, c'est-à-dire sur la Statistique. Ils sont peut être moins erronés, que l'on croit, parce que les erreurs ont dû se compenser dans un sens ou dans l'autre. Nous n'en savons rien *

M. MILAN. Cette incertitude dans laquelle vous vous trouvez quant au chiffre de l'émission présente un danger très grand: on peut, sans que vous le sachiez émettre des bons absolument faux. Comment vous en apercevrez-vous?

M. LE MINISTRE. Par la bande.

M. MILAN. Vous ne le saurez que trois ou quatre ans plus tard. Pour les certificats provisoires vous n'avez pas de comptabilité centralisée; c'est très grave.

M. LE MINISTRE. Les résultats ~~sont~~ des emprunts ne parviennent que de loin en loin, mais on a tout de même la comptabilité au bout de cinq à six mois. C'est ainsi que les chiffres pour l'emprunt de 6 % m'ont été fournis avec une précision qui permet de croire à leur véracité.

M. SCHRAMECK. Quand on a commencé à émettre des bons la Direction du Mouvement des Fonds n'a-t-elle pas envoyé aux Trésoriers Généraux dans leurs départements des instructions pour leur dire de confirmer par des pièces comptables les indications purement statistiques ?

M. LE MINISTRE. Les pièces comptables restaient dans les départements .

M. SCHRAMECK. Et l'on n'a jamais rien demandé de Paris ?

M. LE MINISTRE. Il ne faut pas oublier que l'administration centrale, du fait de la guerre, a perdu presque le tiers de son personnel, - et l'on peut dire le meilleur et le plus actif. Là, comme ailleurs, vous le savez, on n'était pas préparé pour une guerre longue. Quand il a fallu rappeler une grande partie du personnel aux armées ce n'est que très difficilement qu'on a pu y arriver.

M. LE PRESIDENT. D'ailleurs, quand on est tombé, c'est fini !

M. LE MINISTRE. Faut-il ajouter, messieurs, qu'il n'y a que la Commission des finances qui connaisse cette situation. Comme on n'a pas eu l'indiscrétion de m'interroger à ce sujet à la Commission de la Chambre des députés, je n'ai pas cru devoir faire de communication.

M. SCHRAMECK. On fera pourtant une publication à ce sujet un jour ou l'autre !

M. LE MINISTRE. Nous publierons le jour ou nous rectifierons.

M. SCHRAMECK. A ce moment-là, le public ne comprendra pas qu'il y ait eu des fonctionnaires qui aient pu commettre de semblables erreurs et que vous n'ayiez pas pris de sanctions ? Vous serez obligé de les prendre à ce moment.

M. LE MINISTRE. Je ne commettrai pas d'injustices, car d'une façon générale toutes les administrations ont fonctionné pendant la guerre, aussi bien les préfectures que les trésoreries générales, dans les mêmes conditions.

M. SCHRAMECK. A deux ou trois exceptions près les préfectures ont très bien sanctionné et l'on m'a demandé, dans mon rapport, de ne pas oublier de le mentionner.

M. HENRY BEREGER. En ce qui concerne cette erreur de 14 milliards, qui a beaucoup ému la Commission des Finances, comme vous le pensez, Monsieur le Ministre, vous avez déjà donné un apaisement, ou plutôt une explication qui consiste à admettre que cette affaire existe depuis 1916 et que par conséquent elle n'existe pas du fait du gouvernement actuel dont vous faites partie, mais d'un ensemble de faits et de circonstances dont vous n'êtes pas responsable. Voilà déjà un premier éclaircissement, très important. Maintenant, néanmoins, je me permettrai de vous poser une question supplémentaire. Vous déclarez, avec votre énergie habituelle en couvrant vos services, - et vous avez raison en principe -, qu'il ne saurait y avoir de malversations nulle

part, notamment dans les Trésoreries générales. Or, il résulte, me semble-t-il, de tout ce que vous nous avez dit, aussi bien des déclarations de M. Bizot que de celles de M. Sellier, au cours de la séance du 7 août 1918, que la comptabilité des Trésoreries générales n'existe pas. Permettez-moi alors, de poser cette question: comment peut-on affirmer, d'ores et déjà que sur les X... milliards de différence il n'y a pas eu de malversations? Un ministre qui aurait l'imprudence de se lancer dans une déclaration de cette nature, engagerait lui-même sa responsabilité et peut-être aussi celle des Gouvernements qui se sont succédés. A mon sens il faut dire, je crois, que l'Etat, au début de cette affaire, ayant à faire une opération dont il n'avait pas l'habitude, - une émission énorme de bons, - ~~ne~~ n'a pas agi comme l'aurait fait une banque ordinaire.- Cela n'est pas un reproche, c'est une constatation. Il n'a pas administré l'affaire à la façon bancaire; aucune centralisation, nulle part le moindre contrôle !

Aujourd'hui, vous nous dites: "J'ai pris l'initiative d'une enquête !" Nous ne pouvons que vous en félicitez et vous en remercier; à ce point de vue vous avez fait votre devoir, comme toujours, mais je crois qu'il serait utile de le faire jusqu'au bout, c'est-à-dire poursuivre sans précipitation cette enquête à Paris et dans les Trésoreries, - il n'y en a ~~pas~~ en somme que 86 ou 87, - pour découvrir si, tout de même, étant donné cette erreur de 14 milliards, il n'y a pas eu des gens "malins" - pour ne pas employer un autre mot, - qui auraient joué avec l'argent de la Défense nationale. Comme il y a 14 milliards, je le répète, si

le jeu n'a porté seulement que sur 1 % de cette somme, c'est déjà considérable et il faut que les gens qui ont joué ainsi, si par malheur, il s'en trouve, soient l'objet de sanctions. Cela peut se découvrir un jour ! Songez au discrédit qui rejaillirait sur vous dans le pays ! Quelle serait la figure d'un gouvernement de la République dont on pourrait dire un jour qu'ayant connu une semblable situation, il a passé l'éponge ?

Je me permets donc de poser la question : Entendez-vous, à votre enquête discrète, purement administrative, donner les quites qu'elle comporte ?

M. LE MINISTRE. Tout à fait, mon cher collègue. D'ailleurs, je n'ai pas pu dire qu'il^{n'y} a eu aucune malversation; j'ai dit simplement que cette inexistence de comptabilité ne prouve pas qu'il y en ait eu. Sans doute, il peut y en avoir eu. L'Inspection des Finances n'a commencé que cette année sa tournée. L'année prochaine elle portera son effort sur ce point particulier et je vous tiendrai au courant des rapports successifs qui me parviendront.

M. HENRY BERENGER. Vous sentez bien, Monsieur le Ministre, toute l'importance de la question. Vous avez dit qu'il y avait bien eu d'autres choses dans les administrations autres que celle des finances... C'est vrai! mais il y a eu des sanctions. Il y a eu ici deux Hautes-Cours; il y a eu des condamnations et dans les tranchées il y a eu des sanctions particulièrement graves. Tout de même, Monsieur le Ministre, j'ai assisté au départ des ministères, à toutes les déconcentrations qui se sont faites. Le ministère des finances s'est déconcentré dans les diverses préfectures de France. A ce

moment, on a pris toutes les mesures nécessaires; on a pris toutes les automobiles qu'il fallait. Je crois donc qu'il ne faut pas plaider de plano qu'on a été obligé d'agir comme on l'a fait. Je me permets d'insister auprès de vous, Monsieur le Ministre, parce qu'on ne manquera pas de dire qu'après s'être montré excessivement sévère en ce qui concerne le ministre de l'intérieur, après l'avoir été certainement d'une façon excessive en ce qui concerne le ministère de la guerre, les soldats et les officiers sur le front, il est inadmissible qu'on déclare enquête pour les finances, qu'il n'y a rien à faire. Je me permets de vous demander, étant donné votre austérité, Monsieur le Ministre, et la sévérité, dont vous-même avez fait preuve pendant la guerre, que ces faits soient l'objet d'une enquête ~~en~~ intérieure, extrêmement sévère, et que vous veuillez bien nous tenir au courant de ses résultats successifs.

M. LE MINISTRE. Vous pouvez y compter, mon cher collègue.

M. DE SELVES. Comme résultat de tout ce que vient de dire M. le Ministre des Finances, quel est le chiffre que nous devons inscrire ?

M. RIBOT. M. le Ministre n'en sait rien.

M. LE MINISTRE. Je vous demande de conserver le chiffre officiel actuel, qui est le chiffre des statistiques.

Les erreurs principales ne sont pas récentes; elles doivent être dues surtout à la démobilisation. A ce moment on a tout payé en bons qu'on a distribués de droite et de gauche; les émissions les plus considérables datent

certainement de cette époque. Par conséquent votre chiffre d'aujourd'hui est vrai ~~par~~ rapport à celui d'hier et d'avant-hier, il m'est pas vrai si on considère la totalité, en plus ou en moins. J'indique/à M. le Rapporteur général que dans un des rapports dont on a eu lui parler au mouvement général des Fonds, on penchait pour une somme extrêmement importante en plus alors qu'à la Caisse centrale, je vous l'ai indiqué tout à l'heure, on dit au contraire, qu'il s'agit d'une somme également très importante, mais en moins.

Je ~~ne~~ reconnais que le Mouvement général des Fonds, ou du moins certains fonctionnaires du Mouvement Général des Fonds se ~~ne~~ montrent généralement très pessimistes. Je vais vous en donner une idée en vous montrant le petit rapport qu'on m'avait fait tenir sur la trésorerie au début de l'année 1921, qui touche à son terme et qui a donné les résultats que j'exposais tout à l'heure. On me disait, à ce moment qu'il fallait s'attendre être obligé ~~à~~ recourir à une nouvelle inflation de 8 à 15 milliards - et qu'on serait vraisemblablement conduit à l'émission d'un grand emprunt national.

Or, nous n'avons pas fait le grand emprunt national, et nous n'avons pas eu l'inflation de 8 milliards, puisqu'elle n'a été seulement que de 2 milliards. Ceci seulement, messieurs, pour vous indiquer qu'il y a des esprits pessimistes, même au ministère des Finances. Ils ont leurs raisons sans doute, mais moi qui n'ai pas les mêmes raisons, je dois mettre les choses au point.

Maintenant, messieurs, si vous le voulez bien, nous pouvons parler un peu du budget de 1922.

Nous avons commencé, si on peut dire, la discussion générale de ce budget à la Chambre des Députés, sous la forme d'interpellations. Ce n'est pas le meilleur procédé, parce qu'on se voit acculer à voter un ordre du jour et qu'il n'y a rien qui, à l'heure présente, énerve autant la Chambre que d'émettre un vote sur un ordre du jour, dans lequel devront trouver place les questions les plus graves: impôts nouveaux à trouver, dépenses à supprimer, recettes nouvelles à réaliser, compressions, monopoles, etc... Il ne me paraît pas que ce soit dans un ordre du jour qu'on puisse en quelques lignes, trancher de pareilles questions. Enfin, il en est ainsi !

Le Budget, je sais que vous la suivez déjà de très près, Monsieur le Président et Monsieur le Rapporteur général, et je vous en remercie. Il se présente, à l'heure actuelle, d'une façon très peu différente de celle que nous lui avons donnée quand nous l'avons déposé et que nous l'avons mis en équilibre en faisant appel à des ressources importantes. A l'heure actuelle, le budget se trouve dans les conditions suivantes: 25 milliards de dépenses....- J'entends budgets ordinaire et extraordinaire; car j'estime qu'il ne doit plus se présenter à nous que des dépenses normales et qu'il est temps que nous réalisions l'unité budgétaire.

Je suppose que les Comptes spéciaux n'apparaîtront plus à partir du 1er janvier parce que tous seront en liquidation. Je n'en vois aucun qui vivra encore après cette date. Je pense surtout au ravitaillement parce qu'il était ~~de~~ un de ceux qui ont imposé à tous moments des charges à la Trésorerie. Rien que dans les

deux mois d'octobre et de novembre, ces charges ont atteint 700 et 600 millions.

Je dis donc que le budget de 1922 se présente avec un chiffre de dépenses de 25 milliards, en dehors des dépenses recouvrables. En ce qui concerne les recettes, il comporte à la fois des ressources permanentes et des ressources exceptionnelles. Les ressources permanentes sont de 20 milliards et demi et les recettes exceptionnelles de 3 milliards, soit au total 23 milliards et demi à placer en regard des 25 milliards de dépenses. Il y a donc un déficit de 1 milliard et demi, en nombre rond, - je néglige les fractions.

Je pense que ce n'est pas exactement le budget qui sera voté; je dis même que je l'espère, car c'est un budget qui n'est pas en équilibre. J'essayerai de l'y mettre. Si cela ne se pouvait pas à la Chambre, il y aurait une seconde assemblée avec laquelle je me plais à espérer que j'atteindrai plus aisément ce but. Si le budget voté par la Chambre n'est pas en équilibre, je n'ai pas besoin de vous dire que nous nous en entretenons ensemble ici même. J'ai cependant l'espoir qu'il le sera.

Maintenant, qu'il n'y a plus rien ou presque plus rien à mettre hors du budget, ni budget extraordinaire, ni comptes spéciaux, nous sommes un peu comme un commerçant qui débute: Nous recommençons à équilibrer un budget qui ne l'avait plus été depuis la guerre, et je dois dire que cet équilibre serait dès maintenant réalisé si les impôts que nous avons établis l'année dernière ici, avec plus de courage que dans l'autre assemblée, - je l'ai dit au cours de la discussion à la Chambre - avaient été acceptés après le vote en 1ère lecture: je

veux parler des 300 millions supplémentaires d'impôt général sur le revenu et de la majoration de $1/2$ %, de la taxe sur le chiffre d'affaires. En ce qui concerne cette dernière taxe on aurait aussi bien payé $1 \frac{1}{2}$ que 1 %. On n'en crierait ni plus ni moins. Nous n'avons, d'ailleurs, aucune difficulté avec les commerçants qui ont une comptabilité; c'est avec ceux qui n'en ont pas que nous éprouvons des difficultés.

M. RIBOT. Oui! mais il y a des commerçants qui ont deux comptabilités. (Rires.)

M. LE MINISTRE. Mon cher Président, nous ne demandons qu'à les atteindre et il semble que nous les atteignons trop souvent si j'en crois le nombre de lettres de membres du Parlement qui viennent me demander de faire trêve à une trop grande sévérité. (Mouvements divers).

Je le dis d'ailleurs sans blâmer personne. Cela signifie simplement que nous sommes très généreux. Qui donc ne se laisserait pas attendrir quand, à côté de lui il voit quelque brave homme, qui a fraudé quelque peu mais qui, en temps normal n'est pas un malhonnête homme et qui ayant à subir une pénalité extrêmement sévère, le supplie d'intervenir en sa faveur? Je le répète, comme nous sommes indulgents on se laisse attendrir, cependant, c'est une indulgence que je n'ai pas, parce que je trouve qu'actuellement, il faut faire des exemples; tout le monde doit payer et il convient de frapper sévèrement ceux qui essayent de frauder le fisc. (Très bien! très bien!).

Je dis donc que, si nous possédions les 1500 millions que représente cette majorité, nous aurions

maintenant un budget complètement en équilibre. Nous ne l'avons pas tout à fait.

On nous dit : "Vous avez encore beaucoup de ressources spéciales, or ces ressources nous ne les trouverez pas indéfiniment." C'est vrai, mais elles ne sont pas aussi fortes qu'elles apparaissent.

Il y a trois milliards de ressources spéciales. Comme on nous paye 45 % aujourd'hui pour la contribution sur les bénéfices de guerre, en réalité, ce n'est que 50 ou 55% des ressources spéciales que vous avez et au lieu de 3 milliards, ce n'est plus que 1.800 millions, si on déduit ce qui est payé en rentes et qui, par conséquent, ne constitue pas une recette. Il y a donc une différence appréciable des recettes exceptionnelles, si on tient compte des annulations de titres de rentes.

D'autre part, il faut tenir compte de ce fait que les contributions directes vont se développer, - et j'entends par là l'impôt général sur le revenu et tous les impôts sur les revenus. Nous avons prévu, quand j'ai présenté le budget au mois de juillet pour 1.433 millions de recettes à provenir des divers impôts sur les revenus. Or, les rôles que nous avons établis pour l'année en cours, dépasseront 1.800 millions. Nous avons pu majorer les rôles de l'année actuellement en cours et nous avons des recettes déjà plus élevées que celles inscrites pour l'année prochaine. Nous avons pu majorer les prévisions de recettes de 1433 à 1800 millions. Et je ne parle pas de la contribution foncière préexistante, ni de l'impôt de 10 % sur les valeurs mobilières qui est en plus également.

Ces impôts, au fur et à mesure que nos administrations se réorganisent, rendent davantage.

Nous avons, en effet, soudé l'administration de l'enregistrement à celle des contributions directes. A Paris, il y a un bureau commun et dans les départements nous avons déjà, pour une soixantaine d'entre eux, créé ce lien entre les deux administrations, de telle manière que le contrôleur des contributions directes peut trouver, grâce à l'administration de l'enregistrement, la possibilité d'établir ce que nous appelons le "bulletin individuel" et ce qu'on avait désigné ailleurs sous le nom de "casier fiscal".

J'avais fait dresser, pour le communiquer à la commission des finances de la Chambre, le casier fiscal d'un contribuable de Paris; j'avais naturellement donné à ce contribuable un nom supposé et une adresse fausse, mais c'était un contribuable réel dont nous ne révélions pas la véritable identité. Je l'avais appelé Coignard....

PLUSIEURS MEMBRES DE LA COMMISSION. Jérôme!

M. LE MINISTRE. Mettez Jérôme! Nous avons pu ainsi, grâce aux renseignements obtenus, préciser le rendement de l'impôt. Le nombre des déclarations est monté à près de 600.000. Par conséquent le développement de la matière imposable nous fait bien augurer du rendement de l'impôt, surtout si la crise économique s'atténue et nous avons des indices qui ne permettent pas de douter qu'il en soit ainsi et que peu à peu les affaires reprennent.

Ces indices, sont, en premier lieu, l'augmentation de la consommation du charbon qui est à cet égard

un élément essentiel, et du coke. Les hauts fourneaux se rallument partout; les commandes arrivent; les industriels disent, en effet: "nous avons maintenant un courrier", - entendez par là des commandes. Un chiffre que j'ai cité à la Chambre nous offre, à cet égard, l'indice le plus certain: c'est celui des wagons de marchandises chargés circulant en moyenne sur les réseaux français. Ce chiffre était jusqu'au mois d'août, inférieur à 33.000 par jour; nous en sommes actuellement à 43.000. Donc ascension continue. A l'accroissement de la circulation des marchandises sur nos réseaux, correspond un accroissement de production.

Enfin, il est un autre indice qu'il convient tout particulièrement de signaler: c'est le rendement d'un impôt que vous avez voté, impôt que l'on attaque beaucoup en ce moment et que, cependant, vous avez eu raison de voter, ainsi que je l'ai dit à la chambre: c'est la taxe sur le chiffre d'affaires. Ce sont les commerçants eux-mêmes qui l'ont demandée qui la critiquent aujourd'hui et qui protestent avec le plus de véhémence.

Un impôt demande toujours un certain temps pour qu'on s'acclimate à lui, Celui-ci à cette supériorité sur les anciens impôts de consommation que tandis que nous reprochions à ces derniers, de porter sur les objets essentiels à la vie, (c'était l'impôt sur les boissons hygiéniques, sur le sel, etc, etc.) et d'avoir un certain caractère d'injustice parce que sur le budget d'un modéré contribuable, il portait sur les objets essentiels à la vie, à l'exclusion des objets deluxe, la taxe sur le chiffre d'affaire, au contraire, atteint

toute la consommation, et frappe la consommation de luxe d'un chiffre beaucoup plus élevé atteignant 10 %.

J'ajoute que cette taxe a une autre vertu très appréciable; elle constitue une sorte de thermomètre de l'activité économique. Nous nous en rendons bien compte, malgré sa perception encore insuffisante. Encore qu'on n'y soit pas acclimaté, on voit cependant qu'elle suit étroitement la crise, à partir du moment où celle-ci a commencé, au mois de novembre de l'année dernière.

Nous avons vu depuis ce moment diminuer, son produit, et il en a été ainsi jusqu'au mois d'août. Puis il s'est relevé progressivement, en même temps que tout indiquait une reprise des affaires, si bien que les chiffres qui n'accusaient tout d'abord, pour cet impôt qu'un rendement de 136 millions par mois passaient à 140 puis 146, puis actuellement enfin 157 millions par mois.

Cet impôt a donc tout au moins une vertu indicative très intéressante.

Vous savez quelles sont les discussions que nous avons en ce moment, à propos de tous les impôts proposés et des suggestions que j'ai faites à la Commission des finances de la Chambre, afin qu'elle arrive à équilibrer le budget. J'avais pensé qu'à l'impôt général sur le revenu on pouvait encore demander quelque chose, il y a, en tout cas, dans cet impôt général sur le revenu une petite anomalie: c'est qu'on déduit même l'impôt sur le revenu de l'année précédente. Or, cela ne se fait nulle part. (Mouvements divers.)

Cela représente pour le contribuable quelque chose d'insignifiant.... (Protestations).

M. HENRY BERENGER. Il y a d'autres contribuables à qui vous pouvez faire payer l'impôt sur le revenu avant de reprendre encore quelque chose à ceux qui le payent déjà.

M. SCHRAMECK. C'est une superposition d'impôts.

M. LE MINISTRE. Tous nos impôts se superposent. D'ailleurs, j'ai peut-être tort de vous parler de cette question puisqu'elle n'a pas de conséquence pour nous, à l'heure présente et que vous n'aurez pas à vous en préoccuper si la Chambre ne la vote pas. Et il y a des chances pour qu'elle ne vote pas.... (Interruptions.)

M. LE PRESIDENT. Je vous en prie, messieurs, monsieur le ministre n'insiste pas.

M. LE MINISTRE. Je passe. Je n'entre pas dans les détails puisque nous aurons à reprendre ces questions quand la Chambre aura voté le budget. Je vous demanderai simplement, Monsieur le président, de faire appel à la Commission des finances pour qu'elle étudie dès maintenant le budget, puisque vous avez maintenant tous les rapports....

M. LE PRESIDENT. On l'étudie déjà, Monsieur le ministre.

M. LE MINISTRE. Je vous adresse cet appel parce que si l'on vote assez tôt le budget à la Chambre dans le mois de décembre.....

M. HENRY BERENGER. Il faut l'espérer ?

M. LE MINISTRE. J'espère toujours !)Bruit(

M. RENE RENOULT. Nous verrons plutôt, je crois les douzièmes provisoires.

M. LE PRESIDENT. Il y a quelques jours, un de vos collègues, entendu par la Commission, m'a demandé incidemment si le budget étant voté à la Chambre et transmis au Sénat le 10 décembre nous pourrions le voter avant le 31 décembre. J'ai répondu que le temps matériel pour la présentation des rapports, leur impression et la discussion ferait défaut dans ces conditions. Du reste, nous sommes au 21 novembre !

M. RENE RENOULT. Et il est à peu près certain que le budget ne sera pas voté par la Chambre avant le 10 décembre.

M. LE MINISTRE. En tout cas s'il était voté par la Chambre à cette date, je suis convaincu que la Commission des finances et le Sénat feraient l'effort nécessaire; mais nous verrons ce point plus tard.

Je vais dire un mot maintenant, puisque M. le Rapporteur Général en a parlé dans son rapport, des dépenses recouvrables.

Je crois que l'Allemagne payera; sincèrement je le crois.

M. SCHRAMECK. Quand ?

M. LE MINISTRE. Nous nous en expliquerons. Je vous dis ma pensée: je crois que l'égoïsme des classes riches qui, seul arrête les mesures propres à assurer

un certain nombre de semestrialités ou de trimestrialités, cédera devant les craintes justifiées que fera naître la menace d'une faillite de l'Allemagne. L'opinion publique, dans notre pays, plus particulièrement que dans un autre, ne tolérerait pas qu'on n'agisse pas si l'Allemagne refusait de payer.

M. DE SELVES. Le Gouvernement a-t-il arrêté, de concert avec les alliés, les mesures qu'il devait prendre dans l'éventualité d'un non paiement ?

M. LE MINISTRE. Aujourd'hui, vous le savez, l'Allemagne ne peut pas être appelée à nous payer la totalité des réparations: tout ce que nous pouvons espérer, c'est qu'elle paye ce que la commission des réparations a mis à sa charge. Nous resterons avec ce que nous avons payé jusqu'ici, ces dépenses n'étant pas couvertes par les 68 milliards de marks-or que l'Allemagne doit nous payer. C'est donc ce que nous payons à partir de cette année qui sera couvert par les paiements.

J'ai chiffré ces paiements par 4 milliards et demi. La justification est facile. Vous savez que l'indemnité due par l'Allemagne est fixée à 2 milliards, plus une taxe de 25 % - je ne parle pas du 1 % supplémentaire - sur ses exportations. En 1920, l'Allemagne a exporté pour 6 milliards de marks-or - c'est le chiffre qui a été donné à Londres-. La taxe de 25 % se traduit donc par 1 milliard et demi. J'admets que ce sera un peu moins en 1921 parce que son commerce extérieur a paru diminuer. Les alliés ont donc à recevoir de l'Allemagne 3 milliards et demi de marks-or, sur lesquels nous recevrons 1.800 millions de marks or, qui ,

convertis en francs - en les multipliant par 3, donnent 5.400 millions. Je me suis arrêté au chiffre de 4.500 millions par prudence, ~~xx~~ Par conséquent, si nous sommes payés, nous aurons facilement 4.500 millions.

A la suite des 4.500 millions, j'ai indiqué le chiffre de 2.500 millions reorésentant la négociation des obligations que l'Allemagne nous aura remises. Si la crise générale continue, c'est un chiffre aléatoire.

L'idée du chancelier de l'Échiquier, du ministre des finances d'Italie, en un mot de tous ceux qui reçoivent des paiements de réparations, était qu'il fallait chercher à négocier le plus tôt possible les obligations remises par l'Allemagne. J'étais également de cet avis. J'ai toujours estimé qu'il fallait que ces obligations deviennent en quelque sorte une dette internationale, si nous ne voulions pas avoir de nouveau la guerre avec l'Allemagne, dès qu'elle se sentirait assez forte pour ne plus nous payer. Le jour où les obligations de l'Allemagne seront entre les mains des Américains, des Hollandais, des Suédois, de l'ensemble du monde, il y aura certainement moins de chances de guerre.

Nous avons été tous d'avis qu'il fallait chercher à négocier le plus tôt possible une partie des 12 milliards compris dans les séries A et B qui nous sont délivrées tout de suite. Qu'est-ce que cela donnera? Certains banquiers anglais sont décidés, à l'heure actuelle, à faire des avances à l'Allemagne, à engager un emprunt, à condition que les grands industriels allemands, qui, avec un patriotisme douteux, on fait passer leur argent en Suisse, en Hollande, en Suède, en Norvège, et, maintenant, en Amérique.....

M. RAPHAEL-GEORGES LEVY. Il y en a asusi en Angleterre.

M. LE MINISTRE. Les avoirs allemands qui sont à l'étranger sont évalués par les banquiers anglais à plus de 10 milliards de marks-or. M. Rothschild, de Londres, qui est allé à Berlin justement pour se rendre compte de la situation, a même prononcé un chiffre supérieur à celui-ci.

Les banquiers anglais, et notamment M. Rothschild, nous ont fait savoir qu'ils ne consentiraient à un emprunt allemand en Angleterre que si la France donnait son approbation et si cela devait faciliter les paiements.

L'année prochaine, nous pourrons peut-être mobiliser cette créance de 2 milliards 500 millions de francs, et si le franc, comme je l'espère, gagne encore quelques points, ce sera un milliard de marks-or que nous aurons à négocier pour notre part.

Il est évident que c'est la Commission des réparations qui devra négocier, parce que si on mettait en concurrence, on arriverait à avilir les prix. Il ne m'a pas paru excessif d'estimer que, sur 12 milliards de marks-or, on pourrait peut-être en négocier 2 milliards et demi l'année prochaine; cela dépendra de l'état du marché. En tout cas, je crois que nous pouvons risquer, moyennant l'avantage qui résulterait pour nous de l'internationalisation de notre dette, de perdre quelque chose. L'argent qu'on aura tout de suite vaudra mieux que celui qui nous arriverait dans 36 ans.

M. CHASTENET. Croyez-vous que l'on puisse

négocier ces obligations avec le seul crédit de l'Allemagne et ne pensez-vous pas que nous serons obligés, pour en tirer davantage, de les garantir ?

M. LE MINISTRE. Vous avez parfaitement raison. Depuis que j'ai moi-même inscrit cette prévision au budget, alors que je me croyais très au-dessous de ce qui était possible, l'Allemagne a vu son mark baisser, et s'est livrée à l'inflation. Elle vient de décider d'augmenter son budget de 20 milliards de marks pour élever les traitements de ses fonctionnaires qui, paraît-il, meurent de faim. Cela rend difficile le transport des créances de l'Allemagne. Seulement ses obligations sont payables en or.

J'ai terminé mon exposé que j'ai fait plus long que je ne l'aurais voulu et je suis maintenant à votre disposition pour répondre aux questions que vous voudrez bien me poser.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Messieurs, les questions que je vais avoir l'honneur de poser à M. le Ministre, à la suite de son très intéressant exposé, vont être facilitées par ce fait, d'une part qu'il n'y a pas de désaccord entre nous sur les chiffres que j'ai communiqués à la Commission, d'autre part que nous sommes d'accord sur les principes de la politique budgétaire et financière telle qu'elle ressort des déclarations qu'il a faites à la Chambre et ici même.

M. le ministre semble être partisan de la cessation de la politique d'emprunt pour les dépenses ordinaires et du rétablissement immédiat d'un budget en équilibre.

En ce qui concerne le budget des dépenses

recouvrables, il entend que l'Allemagne exécute complètement l'état des modalités de paiement du 5 mai 1921. Je le vois faire un geste d'approbation. Voilà donc une base qui va faciliter notre discussion.

La première question que je voulais poser, à propos de la dette, était précisément celle sur laquelle M. le Ministre nous a fourni tout à l'heure un certain nombre d'explications. Il s'agit du chiffre des bons du Trésor. M. le Ministre nous a dit comment l'erreur s'était produite et il a cité ici des documents dont je n'ai pas eu communication: le rapport du 6 décembre 1917 de l'Inspecteur des finances, et la Conférence du 7 août 1918. M. le Ministre ne voit pas d'inconvénient à ce que j'en demande communication, pour que nous puissions les suivre entre nous ?

M. LE MINISTRE. Pas du tout, mon cher rapporteur général.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Vous avez dit aussi, Monsieur le Ministre, qu'entre la délivrance des certificats temporaires de rentes sur l'Etat et la délivrance des titres définitifs, il s'est écoulé, par suite des circonstances et du retard apporté à la marche des services, un temps très long.

M. DE SELVES. Il y a encore des titres définitifs, qui ne sont pas délivrés.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Auriez-vous la bonté, Monsieur le Ministre, de jeter un coup d'oeil sur cette question, parce qu'il est plus facile de faire un certificat temporaire de rente qu'un bon de la

Défense Nationale et je crains que des gens aient pu mettre à profit ce long délai et l'état d'incertitude où se trouve la comptabilité publique en France pour fabriquer de ces certificats. Je ne dis pas que cela soit, mais je vous demande si vous pouvez voir cela. Vous me faites un geste affirmatif, je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Vous avez parlé aussi tout à l'heure de la dette extérieure politique et vous n'avez pas dissimulé le désir que vous avez, et que nous avons tous, - vous avez même ajouté "l'espoir" - que peut-être nous n'aurions pas à la régler. (Protestations.)

Si ce n'est pas tout à fait cela, deux choses ont été dites: tout d'abord que nous n'aurions pas à la régler au cours du change, ensuite que nous pourrions peut-être espérer un arrangement.

PLUSIEURS MEMBRES DE LA COMMISSION. M. le Ministre n'a pas dit cela.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Alors, je pose la question, est-il exact, ainsi que les journaux l'ont annoncé, ce matin et hier, que le Président du Conseil se soit montré affirmatif en disant que la France paierait cette dette ?

M. RENE RENOULT. M. Viviani l'a dit solennellement, comme représentant français à un précédent voyage.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Jusqu'alors, on nourrissait l'espoir, au ministère des finances et dans une certaine partie du gouvernement, que les

choses s'arrangeraient de manière que cette dette politique, contractée par les alliés pendant la guerre dans l'intérêt de tous, ne serait pas définitivement supportée par la France. J'ai la légitime préoccupation de savoir si, contrairement à cette attente, le gouvernement aurait pris à Washington ou ailleurs l'engagement de payer réellement cette dette politique. Il faut que nous nous mettions en face de la situation.

M. LE MINISTRE. Je ne crois pas que ce soit exact. La règle était pour toute la Délégation française de faire le mort sur cette affaire, parce que le moment n'était pas opportun.

Vous savez que nous avons des amis et des ennemis dans le Congrès et dans le Sénat américain et que nous amis sont prêts à riposter, quand certains de nos adversaires germanophiles, qui se trouvent là-bas, demandent trop vivement le remboursement de la dette. Nous ne devons pas nous mêler à cette querelle. C'était l'avis de M. le Président du Conseil; je ne pense donc pas qu'il ait fait la déclaration qui vous a ému.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je vous remercie, Monsieur le Ministre. J'ai maintenant à vous poser une question d'un ordre tout à fait différent. Le gouvernement nous a fait savoir qu'il demanderait l'insertion dans la loi de finances de deux dispositions qui, en même temps qu'elles laisseraient au parlement le soin d'autoriser une émission, lui permettraient, pour 1922, d'émettre 16 milliards de bons et d'obligations, tant pour des besoins déterminés que pour des avances à la trésorerie. Est-il toujours dans la pensée du gouvernement que ce chiffre lui suffira? Ne faudra-t-il pas qu'il soit élevé ?

M. LE MINISTRE. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de l'élever, surtout si les Allemands paient ce qu'ils nous doivent.

M. LE PRESIDENT. Vous aviez en même temps l'emprunt du Crédit National.

M. LE MINISTRE. Le Crédit National n'a pas soulagé beaucoup la trésorerie, parce que nous avons permis aux souscripteurs de donner des bons du Trésor ou de faire des virements de crédit. Mais peu importe, nous n'en sommes pas à un moment où nos besoins sont pressants. Depuis 3 ou 4 mois, nous sommes à l'aise et nous n'avons plus les inquiétudes que nous avons à une certaine époque. Nous avons remboursé d'un seul coup 500 millions; il est possible que le Crédit National y soit pour quelque chose, mais, la semaine précédente où il n'y était pour rien, puisque aucun compte n'était arrêté, nous avons remboursé 400 millions.

M. RENOULT. La Commission de la Chambre persévère-t-elle dans la motion qu'elle avait votée de voir diminuer de 300 millions le montant du crédit relatif aux intérêts des bons ?

M. LE MINISTRE. J'ai accepté cette motion, parce qu'il est dans ma pensée de réduire l'intérêt des bons. Voyez comme je suis prudent; le service me demande cette mesure depuis le mois d'août, et il a fallu que j'aie des raisons bien fortes pour lui résister, parce que c'était une économie appréciable.

J'ai reporté à Janvier l'échéance de Décembre que je m'étais donnée. Mais si une telle éventualité se produisait, on pourrait le faire. C'est pour cela que j'ai accepté cette diminution de 300 millions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Où en est-on très exactement de la clôture de la liquidation des comptes spéciaux ?

M. LE MINISTRE. En ce qui concerne la marine marchande, deux comptes sur trois sont terminés. Le compte de la flotte en gérance a pris fin en ce sens que nous venons de vendre 117 navires pour 350 millions de francs, mais je ne puis pas vous dire qu'il sera liquidé à la fin de décembre.

M. RAPHAEL GEORGES LEVY. Combien avait coûté la flotte d'Etat ?

M. LE MINISTRE. Elle nous coûtait un million et demi par jour.

M. RAPHAEL GEORGES LEVY. J'ai posé cette question pour avoir un argument de plus contre l'étatisme.

M. BERENGER. Comme rapporteur de la marine marchande, je me permets de vous demander si une convention a vraiment été faite.....

M. LE MINISTRE. Oui, mon cher collègue.

M. BERENGER. parce que le Sous-secrétaire d'Etat a bien fourni des communiqués aux

journaux, mais il n'a pas averti les commissions parlementaires.

M. SCHRAMECK. Le Sous-Secrétaire d'Etat, a signé une convention, sous réserve de l'approbation des Chambres, ainsi qu'il l'a déclaré ici quand on a discuté cette question.

M. LE MINISTRE. Vous même vous avez critiqué ces mots : "sous réserve de l'approbation des Chambres", mais de la manière dont la loi est écrite, nous exécutons par prévision.

M. BERENGER. Un accord a été conclu entre le Comité des Armateurs et le Sous-Secrétaire d'Etat?

M. LE MINISTRE. - Oui, et approuvé par le Ministre des finances.

En ce qui concerne le ravitaillement, nous avons payé toutes les dépenses et il n'y a plus qu'à faire rentrer tout l'arriéré des recettes.

M. LE PRESIDENT. Vous avez bien voulu, Monsieur le ministre, m'adresser les renseignements que nous réclamions depuis longtemps sur la situation de ce compte et portant principalement sur le retard considérable subi par certains remboursements. Vous nous avez envoyé des notes qui sont assez intéressantes, mais je vous demanderai de les compléter encore.

M. LE MINISTRE. Je n'ai pas besoin de vous dire combien j'apprécie ce que vous avez fait depuis des années ~~en faveur~~ contre ces comptes spéciaux, action que j'ai reprise de mon côté. Quand on

examine de près les dépenses, on devient un partisan encore plus ardent du régime parlementaire, parce que l'on s'aperçoit qu'il n'y a pas de gaspillage tant que le contrôle du parlement existe. Il est effrayant de voir comme les administrations se relâchent lorsqu'il n'y a pas de contrôle parlementaire. (Vives approbations.)

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- J'en arrive à une question qui touche au point essentiel de tout débat budgétaire et financier. Nous sommes tous d'accord, vous et nous, sur ce point qu'il faut arrêter la politique d'emprunt pour les dépenses ordinaires, parce que si nous ne le faisons pas, la dette énorme qui nous écrase, grossissant tous les jours, nous arriverons fatalement à un moment où la totalité du budget de l'Etat sera absorbée par les intérêts sans qu'on puisse ni payer les fonctionnaires publics, ni assurer les services publics, ni mettre un caillou sur une route.

Vous l'avez dit à la Chambre: la grande réforme à apporter en ce qui concerne les dépenses ordinaires, c'est d'avoir un budget en équilibre. Nous sommes d'accord et vous remercions pour cette déclaration. Il faut en tirer une conclusion.

Il est trop tôt pour examiner le budget de 1922, néanmoins, vous avez bien voulu nous en parler et vous nous avez cité les chiffres suivants: 25 milliards de dépenses; 20 milliards et quelques millions de ressources ordinaires; 3 milliards de ressources exceptionnelles et un milliard 500 millions

de déficit, en admettant que les recettes ne soient pas sur évaluées et que les dépenses soient prévues comme elles doivent l'être.

Vous avez été frappé comme nous, Monsieur le ministre, du rendement des impôts en 1921 et vous avez calculé devant la Chambre que la moins-value des recettes serait de près de 1 milliard. Mais vous ne vous êtes placé qu'à une époque déterminée et, si on prend l'ensemble de l'année, je crois qu'il faut compter sur une moins-value de 1100 millions.

M. LE MINISTRE. Avec une période de crise comme celle que nous avons traversée, le déficit aurait pu être plus considérable, mais il sera compensé par le rendement des contributions directes, les rôles de 1921 venant seulement d'être mis en recouvrement.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Il y a aussi un cahier de crédits supplémentaires de un milliard 500 millions.

M. LE MINISTRE. En dehors de la Dette publique et des chemins de fer que je compte faire figurer cette année sur un compte spécial, je ne pense pas demander de crédits supplémentaires. Le nouveau régime des chemins de fer s'applique rétroactivement à partir du 1er janvier, mais j'espère pouvoir faire une opération sur le fonds commun. Cela peut représenter 495 millions nécessaires en plus de la dette.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. En tout cas, il y aura des crédits supplémentaires, et cela prouve que,

s'il y a aussi une insuffisance de recettes en 1921, la question de l'équilibre va se poser d'une façon aigue. J'ajoute que vous savez mieux que nous, monsieur le ministre, que la situation, au point de vue de l'équilibre, sera plus difficile encore pendant les exercices qui vont suivre, par suite de la disparition progressive de toutes vos ressources exceptionnelles. De plus, un certain nombre de dépenses extraordinaires ne vont pas disparaître dans la même proportion que les ressources extraordinaires et les charges de la dette iront en s'aggravant.

Par conséquent, cette année où le problème est moins difficile à résoudre qu'il le sera l'année prochaine et les années qui vont suivre, nous devons nous en tenir strictement à la notion de l'équilibre du budget. S'il en est ainsi, je n'ai plus, sur ce même terrain, qu'une question à vous poser.

Nous sommes saisis en ce moment de toute une série de projets qui se traduisent par des dépenses nouvelles: les petits retraités, augmentation de dépense de 300 millions par an, sans compter que cette réforme va entraîner indirectement une revendication des pensionnés de la guerre, que je chiffrerai par un milliard et demi; nous avons le projet sur les invalides de la guerre qui doit entraîner une augmentation de dépenses de 15 millions par an, avec 35 millions pour l'effet rétroactif; nous avons le projet sur les habitations à bon marché, sur les assurances sociales, sur l'augmentation de la pension des orphelins; ce dernier est mis à l'ordre du jour de la Chambre pour ces jours-ci.

Le Gouvernement, qui a la volonté d'assurer l'équilibre du budget dans les règles normales, compte-t-il nous aider à faire front à toutes ces dépenses nouvelles? Nous prenons la responsabilité, nous, de demander l'ajournement ou le rejet de ces projets. Pouvons-nous espérer être nettement soutenus par le gouvernement pour arrêter ce flot de dépenses nouvelles et pour assurer l'équilibre autrement que sur le papier ?

M. LE MINISTRE. Je vous promets en tout cas mon concours pour tout ce qui sera fait dans le but d'assurer l'équilibre financier. Certes, il y a parfois des dépenses d'ordre social, pour lesquelles le gouvernement peut manifester une certaine tendresse, et, quand elles ne dépassent pas un chiffre trop élevé, nous ne pouvons pas toujours, les uns ou les autres, les refuser. Mais vous pouvez compter sur toute mon énergie au sein du gouvernement pour l'amener à me laisser collaborer avec vous et faire en sorte que nous ne surchargions pas notre budget de sommes plus importantes que celles qu'il a déjà à supporter.

Je dois ajouter que toutes les dépenses nouvelles dont vous parlier ne seront peut-être pas incorporées tout de suite dans le budget parce que les projets ne seront certainement pas votés du jour au lendemain.

M. ALEXANDRE BERARD. Les paroles de M. le ministre laissent entrevoir une lézarde et je crois qu'il vaudrait mieux les boucher toutes.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Il faut liquider

cette question. Nous voulons bien vous aider, monsieur le ministre, à assurer l'équilibre du budget. Nous ne craignons pas les reproches injustes qui nous seront adressés; et, en ce qui me concerne, je reçois tous les jours des injures. Mais il faut que le gouvernement prenne nettement position de son côté. Nous ne sommes pas encore à l'équilibre sincère et réel du budget que vous voulez et que vous avez raison de vouloir. Vous dites vous-même qu'il peut y avoir parfois des dépenses qu'il n'est pas facile d'éviter.

Enfin, il n'est pas possible de prétendre qu'à partir d'aujourd'hui le budget est équilibré par des ressources normales et permanentes. Il faudra donc, comme vous l'avez très bien dit, vous-même, monsieur le ministre, demander par étape des efforts aux contribuables. Il me paraît donc tout à fait imprudent de déclarer maintenant qu'il n'y aura pas d'impôt nouveau et de laisser la Chambre fixer sa politique par un ordre du jour dans ce sens. Je me permets d'attirer votre attention sur ce point.

Vous savez mieux que moi, monsieur le ministre, qu'il est matériellement impossible d'assurer l'équilibre du budget, surtout dans les années qui vont suivre, si on ne lui assure pas quelques autres ressources normales importantes. Vous avez parlé de doubler la taxe sur le chiffre d'affaires, et je ne crain pas de dire que vous aviez raison. J'exprime ici une opinion personnelle. Par conséquent, je ne crois pas avoir tort, en vous mettant en garde contre

la formule : "Pas d'impôts nouveaux".

M. MILAN. Vous parlez pour vous, en ce moment ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Oui, mon cher collègue.

M. LE PRESIDENT. Je me souviens que nous avons eu un rapporteur général très énergique sur la proposition duquel nous avons décidé de ne voter aucun crédit, mais voici que nous sommes saisis d'un certain nombre de crédits qui nous viennent de la Chambre des députés.

M. LE MINISTRE. Ce sont des questions d'espèces.

M. LE PRESIDENT. Voici un projet tendant à la réintroduction aux petits fonctionnaires, de l'indemnité de 720ffs, et qui doit se chiffrer par une dépense annuelle de 300 millions. Nous sommes saisis en même temps de toutes parts de réclamations d'autres pensionnés, y compris les pensionnés de la guerre. Vos services ont indiqué, pour toutes ces revendications, une somme considérable: 1.500 millions, si je ne me trompe.

Les dépenses, qu'elles soient d'ordre social, militaire ou civil, peuvent être très intéressantes; mais si nous n'avons pas d'argent pour les payer, il ne faut pas, monsieur le ministre, que vous les souteniez. Nous vous le demandons instamment, Vous mettez le Sénat dans une situation

excessivement délicate si nous avons le Gouvernement contre nous.

La commission des finances ne s'est pas prononcée sur le fond; elle a décidé simplement de vous demander - et c'est ainsi que nous procéderons pour toutes les dépenses nouvelles - à l'aide de quelles ressources le gouvernement entendait couvrir les dépenses nouvelles. Quand on ne peut pas payer, il faut faire taire des sentiments généreux qui peuvent être très louables. Par conséquent, il faut que vous nous prêtiez votre concours, monsieur le ministre, et que vous n'insistiez pas auprès du Sénat pour qu'il vote ces projets nouveaux dont a parlé tout à l'heure. J'en parle d'ailleurs bien à mon aise et je ne puis pas être suspect en la matière, car c'est principalement de mon département que sont venues ces idées. Je n'hésite pas, au sein de la population, à y résister, et je dois dire qu'à part les intéressés, beaucoup m'ont approuvé. Nous vous demandons encore une fois, monsieur le ministre, de taire ces sentiments louables que nous n'avons pas les moyens de satisfaire, tant que nous seront dans la situation actuelle, et lorsque nous vous résisterons, de ne pas insister.

M. LE MINISTRE. - Il y a des fois où, dans un gouvernement, le ministre des finances est un peu isolé pour résister à certaines initiatives qui, comme on le disait, semblent avoir un caractère généreux.

M. RENE RENOULT. En ce qui concerne l'indemnité de vie chère, il y a une question de justice à régler. Une vérification s'impose.

M. SCHRAMECK. La dépense provenant du paiement de l'indemnité de vie chère est-elle prévue dans l'équilibre actuel ?

M. LE MINISTRE. Non, on l'a supprimée parce que vous avez voté sa suppression.

M. SCHRAMECK. Elle ne figure pas dans les 25 millions ? Alors, si nous la votons de nouveau, nous découvrons un trou supplémentaire.

M. LE MINISTRE. VOUS En découvrirez d'autres.

L'indemnité de vie chère a été supprimée par le Parlement et on a décidé, en définitive, qu'elle prendrait fin le 31 décembre. On avait même laissé la possibilité, au Parlement, de la supprimer plus tôt ~~part~~ totalement ou partiellement. J'ai fait signer par le Président de la République un décret la supprimant à partir du 15 août. C'était au mois de juillet, mais la sécheresse est arrivée. Les services compétents ont prouvé qu'il y avait à ce moment un relèvement de l'indice du coût de la vie, de sorte que j'ai déchiré le décret qui me paraissait inopportun parce qu'il venait à un moment où les pommes de terre, les haricots qui sont un des éléments de l'alimentation ouvrière, coûtaient chers.

La Commission des finances de la Chambre m'a question sur cette question de la suppression des 720 frs et nous avons été d'avis, la diminution du coût de la vie ayant été excessivement faible depuis juillet jusqu'à maintenant, d'attendre jusqu'au 31 décembre pour savoir si l'indemnité de cherté devie doit être supprimée totalement, ce qui est peu probable, ou si elle doit être diminuée de moitié. Nous vous demanderons donc de la fixer à 360 frs pour une période de courte durée.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. La question que j'ai posée tout à l'heure peut être ramenée à la suivante: M. le ministre des finances reconnaît que la base de toute restauration financière c'est l'équilibre du Budget. Je demande :

1° que l'on arrive à cet équilibre,

2° que l'on n'aggrave pas le mal, ce qui est élémentaire. Par conséquent, si des dépenses nouvelles sont proposées, ou il faut les rejeter, ou il ne faut les admettre que dans la mesure des ressources budgétaires correspondantes. Si vous n'admettez pas ce principe, l'équilibre de votre budget devient un mythe, vous continuez votre politique d'emprunts, vous augmentez et aggravez toujours votre dette. Je défie que l'on sorte de là.

M. LE MINISTRE. Je ferai tout mon possible pour que, même dans les cas d'espèces les plus nombreux, il en soit ainsi. Je ne vous dis pas qu'il n'y aura pas certains cas d'espèces devant lesquels nous devons nous incliner.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Alors, il faudra faire appel à des ressources correspondantes.

J'arrive maintenant aux dépenses recouvrables, à propos desquelles M. le ministre a déclaré que la volonté du gouvernement était d'exiger de l'Allemagne l'exécution ponctuelle de l'état des paiements, déclaration qui a été soulignée à la Chambre, par les applaudissements.

Cependant, M. le ministre sait que le 1er juillet 1921 l'Allemagne a remis un bon de 12 milliards sans avoir créé d'obligations. Or, l'article 2 de l'état des modalités de paiement prescrit que l'Allemagne créera, en remplacement des bons déjà remis ou susceptibles d'être remis en exécution du traité de Versailles, les obligations ci-après décrites:

A.- Obligations pour un montant de 12 milliards de marks-or. "Ces obligations seront créées et remises au plus tard le 1er juillet 1921."

B.- obligations pour une nouvelle somme de 38 milliards de marks-or. "Ces obligations seront créées et remises le 1er novembre 1921, au plus tard."

M. LE MINISTRE. La remise a été faite, tant le 1er juillet que le 1er novembre, sous la forme d'une obligation collective, donnée à la commission de garantie, qui peut en faire des coupures pour chaque pays, pour qu'elles soient négociable totalement ou partiellement. Il est inutile de faire un mètre cube de coupures si elles doivent

rester dans les caisses de la commission des réparations. C'est toujours une obligation qui comporte les mêmes intérêts, qu'elle soit collective ou autrement. La commission des réparations en a la gérance et c'est elle qui dira comment on doit la diviser. C'est elle aussi qui dira sous quelle forme les titres lui seront remis. Elle peut demander, par exemple, une obligation collective de 8 milliards et une part de 4 milliards qui sera divisée en obligations de 1.000 frs ou de 500 marks or selon la forme qu'on voudra leur donner.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je crains qu'il y ait entre nous un malentendu. Vous savez que quand l'état des modalités de paiement du 5 mai 1921 a été déterminé nous avons été d'accord sur la façon dont son mécanisme devait jouer. Il y a trois séries d'obligations et l'état de paiement stipule dans quelles conditions elles seront émises, mais rien ne dit comment elles doivent être créées et remises. Que l'Allemagne vous remette un bon de 12 milliards, c'est comme si elle ne vous remettait rien du tout; vous n'en pourrez rien tirer.

M. RIBOT. Mais elle s'engage à le monnayer.

M. LE MINISTRE. C'est une obligation.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je me permets d'insister. J'insiste d'autant plus qu'il y a, dans le budget, une formule qui avait frappé notre président et qui est la suivante :

1° 4.500 millions comme part revenant à la

France dans les versements de l'Allemagne.

2° 2.500 millions comme produit de la négociation d'obligations remises par l'Allemagne.

J'insiste toujours sur ce point qui est très important. Il semble résulter de cette formule que nous pourrions toucher, d'une part des obligations, d'autre part de l'argent. Ce n'est pas du tout cela, l'état des modalités de paiement stipule bien que ce sont uniquement des obligations qui seront créées et remises par la commission des réparations aux diverses puissances, chacune pour ce qui lui appartient. Quand vous avez des obligations, il faut faire deux choses: ou bien les conserver, et avec le produit des annuités aménager votre budget comme vous l'entendez, ou en négocier une partie et toucher les produits de cette négociation.

M. LE MINISTRE. Nous n'en avons pas le droit. C'est seulement la commission des réparations qui peut les négocier.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. La commission peut remettre les titres.

M. LE MINISTRE. Non !

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Si la commission des réparations a pris une décision nouvelle ?

M. LE MINISTRE. C'est indiqué expressément dans l'état des modalités de paiement. Il est dit: "La Commission des réparations reçoit les obligations en la forme qu'elle juge utile de leur donner". Il

n'est pas nécessaire de faire émettre du papier avec des coupons, bien que les coupons soient attachés à l'obligation.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Il est dit, à l'article 2 de l'état des modalités de paiement:

"L'Allemagne créera et remettra à la commission des réparations, etc...

A) Des obligations pour un montant de 16 milliards de marks-or. Ces obligations seront créées et remises au plus tard le 1er juillet 1921, etc...

B) Des obligations pour une nouvelle somme de 38 milliards de marks-or pour le 1er novembre..."

C) est la troisième série qui n'est rembe qu'éventuellement.

C'est la commission des réparations qui, recevant l'argent, l'administre de manière à pouvoir assurer le service des titres, c'est-à-dire le paiement des intérêts et du montant même de l'obligation lorsque, par voie de tirage au sort, elle vient à sortir.

M. LE MINISTRE. Voulez-vous, monsieur le rapporteur général, lire l'article 3 ? C'est un véritable tableau d'amortissement.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. "Les obligations prévues à l'article 2 seront au porteur, signées par le gouvernement allemand et seront établies en telle forme et coupures,....."

Il s'agit donc bien d'obligations.

M. LE MINISTRE. Oui, mais c'est la commission des réparations qui va dire quelle forme on va leur donner et quelle genre de coupures il y aura lieu de faire.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Elle fixera le chiffre de 500 frs ou de 1.000 frs, c'est entendu, mais ce ne sera pas un bon.

M. LE MINISTRE. C'est une obligation dans la forme de toutes les obligations de gouvernement. Nous en signons nous-mêmes à l'Amérique. C'est un grand papier timbré, avec des cachets gouvernementaux de tout genre. Il s'agit donc d'une obligation, émise collectivement d'abord, pour laquelle la commission des réparations va faire savoir ensuite comment les coupures seront émises. C'est une question de formalité, ce qui importe, c'est que les arrérages soient payés. Or, si l'obligation est collective, les Allemands sont obligés de déposer collectivement les arrérages de cette somme.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. J'arrive à une autre question. Ou en est-on de la rectification du projet d'accord du 13 Mai ? La Grande-Bretagne a-t-elle renoncé à prélever les dépenses d'occupation sur les fonds destinés aux réparations et le gouvernement français est-il bien décidé à s'opposer à cette thèse?

M. LE MINISTRE. On n'aurait jamais parlé de l'accord du 13 mai à ce sujet, si une campagne d'une autre ordre, n'avait pas été menée à ce moment. La

vérité, est que les ministres qui se sont trouvés réunis à Londres se sont exercés à résoudre un certain nombre de questions que la commission des réparations n'était pas parvenue à résoudre elle-même.

Nous avons cherché des combinaisons, d'ailleurs très difficiles et même prématurées, puisque le compte au 1er mai n'est pas encore établi, aujourd'hui et que nous ne savons pas ce qui restera de ce compte. Il y avait, notamment la question du matériel de guerre détruit par l'Allemagne, qui devait donner une somme évaluée à environ 460 millions de marks-or, et qui ne se trouvait nulle part. Il y avait les biens de Memel, etc...

Par conséquent, le compte du 1er mai n'est pas encore établi aujourd'hui, et l'accord du 13 mai n'a eu comme conséquence, jusqu'ici, que de faire régler la dette belge, à l'encontre de ce que l'Angleterre et les autres pays alliés voulaient faire.

La France a prêté à la Belgique, vous le savez, 3.027 millions de francs; il s'agissait de savoir comment l'Allemagne allait effectuer le règlement de cette somme.

L'Angleterre et d'autres proposaient de régler la somme qui lui était due à ce titre et qui nous était due, au taux du change à la date de l'établissement du compte, c'est-à-dire au 1er mai 1921. Pour l'Angleterre, dont le change n'est pas déprécié, comme le nôtre, ce m'était pas grave, mais pour nous, cela avait une grande importance. En effet, si nous avions été payés comme le voulait la majorité de la commission des réparations nous aurions reçu

805.432.000 marks-or. La délégation française a protesté; la question est venue devant nous et a fait l'objet de négociations comme pour toutes les questions sur lesquelles on protestait. Nous avons obtenu qu'elle fut soumise à un arbitrage et nous avons proposé, comme arbitre, M. Boyden, l'excellent représentant officieux de l'Amérique à la commission des réparations. En même temps, le chancelier de l'Echiquier nous a fait savoir qu'au lieu de soutenir le point de vue des délégués anglais à la commission des réparations, il plaiderait pour la solution préconisée par nous, c'est-à-dire d'évaluer la somme due à la France au cours du change au moment de l'armistice, par conséquent à la date du 11 novembre 1918.

Quand la France et l'Angleterre se sont présentées devant l'arbitre après s'être mises d'accord dans notre petite conférence, l'arbitre s'est rendu à nos arguments et nous a accordé, non plus 804 millions de mrks-or, mais 2.040.445 de marks-or. Le seul résultat auquel notre petite conférence ait abouti jusqu'à présent a été de faire gagner à la France 1.235 millions de marks-or sur le projet ancien.

M. LE PRESIDENT. C'est-à-dire qu'elle ne les perd pas/

M. LE MINISTRE. Elle ne les perd pas, le règlement ayant lieu à une époque qui nous paraissait plus normale et plus avantageuse.

Il y a maintenant la question de savoir comment sera réalisée la priorité de l'armée anglaise; c'est l'objet des négociations actuelles. La fera-t-on

porter, comme je l'ai proposé, sur le matériel de guerre veudu par l'Allemagne, c'est-à-dire sur 460 millions de marks-or, environ, ou, sur un ensemble de biens qui ont été cédés, qui à la république de Danzig, qui a Memel, etc...? On ne pouvait pas faire supporter cette charge, comme cela a été indiqué dans le protocole, par les milliards des réparations. C'est uniquement une question morale. Il faut absolument que la priorité des armées d'occupation soit maintenue, et si nous la refusons à l'Angleterre nous ne pourrions pas l'obtenir pour nous. N'oubliez pas qu'il n'y a que nous qui avons des troupes sur le Rhin, 87.500 hommes à l'heure actuelle, et que cela nous coûte cher. Nous nous payons sur le charbon. Il se trouve que le total de nos dépenses d'occupation et les envois de charbon de l'Allemagne qui s'élèvent à 700.000 tonnes de charbon et 400.000 tonnes de coke....

M. RIBOT. L'accord de Wiesbaden fait entrer les livraisons de charbon dans le compte des réparations.

M. LEBRUN. C'est signé.

M. LE MINISTRE. Il est dit dans l'état des modalités de paiement que les prestations de notre armée d'occupation.....

M. LE PRESIDENT. Ne compteront pas dans les exportations.

M. LE MINISTRE. Nous entendons, en tout cas, que les armées d'occupation soient payées avant toute

chose. Par conséquent l'Allemagne doit se libérer de ce côté et elle ne peut le faire sur le compte des réparations. Nous essayons d'obtenir une solution à cette question parce que nous y avons un intérêt de premier ordre. En tout cas, nous encaissons notre charbon et je vous assure qu'on ne nous le fera pas rendre.

Vous savez que la commission des réparations a réparti le premier milliard versé par l'Allemagne en en donnant la plus grande partie à la Belgique et en nous accordant 200 et quelques millions. Il n'a jamais été question de nous les faire rendre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Il y a deux dépenses tout à fait différentes: les dépenses d'occupation et les réparations. Comme il y a eu un mécanisme établi en ce qui concerne les obligations par l'état des modalités de paiement du 5 mai 1921, à partir du jour où on prélèvera sur les fonds destinés aux réparations, des sommes pour couvrir d'autres dépenses, tous les titres seront en l'air.

M. LE MINISTRE. Ils ne seront pas en l'air si l'opération s'effectue avant l'émission des titres. Mais il vaut mieux ne pas créer de confusion dans ces comptes et faire établir un compte spécial des armées d'occupation. Je cherche à obtenir en ce moment dans la commission des réparations et avec le gouvernement anglais une entente sur la façon dont seront réglés les frais des armées d'occupation.

M. RIBOT. Les frais d'occupation ne figurent pas au budget des dépenses recouvrables ?

M. LE MINISTRE. Si, mon cher collègue, ils y figurent pour 480 millions.

M. RIBOT. En sus de l'état de paiement ?

M. LE MINISTRE. Nous avons au budget des services relevant du Ministère de la Guerre : " occupation des pays rhénans : 466 millions" pour 1922. Cette somme est montée à 578 millions quand on a envoyé les troupes pour le Plébiscite.

M. RIBOT. Mais vous ne portez que les obligations.

M. LE MINISTRE. C'est un compte spécial.

M. RIBOT. Ce n'est pas dans le budget ?

M. LE MINISTRE. Non, c'est un compte spécial qui est annexé au budget des dépenses. Nous l'avons mis dans une loi.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Vous nous avez parlé tout à l'heure, Monsieur le Ministre, de l'importance des capitaux exportés par les Allemands. Quelle a été l'oeuvre du comité de garantie institué par l'article 7 de l'état des modalités de paiement du 5 mai 1921, au point de vue de la surveillance fiscale et financière de l'Allemagne ?

M. LE MINISTRE. J'ai déjà vu que vous aviez fait quelques petites critiques sur ce point. Je n'ai pas été partisan de la façon dont a été constitué le Comité de garantie et je ne demande qu'à joindre mes critiques aux vôtres.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Votre silence même est une déclaration très suffisante.

M. LE PRESIDENT. M. le Ministre, dans un abandon dont nous lui sommes reconnaissants, nous a dit quelles étaient ses opinions personnelles, mais il y a un sentiment gouvernemental qui domine.

M. LE MINISTRE. Je trouve en effet, qu'on n'a pas fait tout ce que l'on aurait dû faire au début. Il aurait fallu tout de suite avoir l'emprise sur les administrations allemandes pour pouvoir les contrôler d'un peu près. A l'heure actuelle, tout est à connaître. Il s'agit pas seulement de savoir comment on fera à l'intérieur de l'Allemagne; mais encore il faut savoir si les industriels allemands vont vouloir donner les gages qu'ils ont à l'extérieur. Sinon, il ne sera pas possible à l'Allemagne de transformer ses marks-papier en marks-or. Il faut qu'elle puisse trouver à emprunter sur les gages que possèdent dans les pays étrangers les riches industriels ou particuliers allemands. Nous possédons des rapports officiels à ce sujet où on nous dit que l'argent allemand réfugié en Suisse s'élève à des sommes considérables. C'est sur l'extérieur qu'a porté, tous ces derniers temps, la querelle. J'espère que l'on va organiser un contrôle sérieux sur ce point à l'intérieur de l'Allemagne.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Nous avons entendu l'autre jour, M. le Ministre des Régions libérées au sujet des accords de Wiesbaden et nous lui avons posé la question suivante: Le Gouvernement pense-t-il que

ces accords puissent favilement être mis en harmonie avec l'état des modalités de payement du 5 Mai 1921 au point de vue du fonctionnement financier et comptable ?

M. LE MINISTRE. Si vous avez posé cette question au ministre des régions libérées, ne me la posez pas ! (Sourires).

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je passe à ma dernière question.

Nous avons supposé tout à l'heure que l'état des modalités de payement du 6 mai 1921 était exécuté ponctuellement par l'Allemagne. Or vous avez reconnu vous-même dans l'exposé de votre projet de budget - c'est un fait certain d'ailleurs - qu'il ne pourrait pas y avoir concordance dans le temps entre les versements de l'Allemagne et les payements que nous devons faire nous-mêmes pour la reconstitution des régions libérées et pour les pensions. Il s'ensuit que nous aurons des avances à faire.

La situation se trouve donc être la suivante: En premier lieu, il faut faire notre deuil de tout ce que nous avons avancé dans le passé, soit 65 ou 68 milliards alors que le traité de Versailles avait prévu la réparation intégrale de tous les dommages par l'Allemagne: les sommes avancées par nous au titre des réparations sont perdues pour la France qui payera à la place de l'Allemagne.

En ce qui concerne l'avenir, nous aurons de nouvelles avances à faire auxquelles nous ferons face par des ressources tirées de l'emprunt; mais ces emprun
ts

se traduiront par des annuités à inscrire dans le budget, annuités qu'il faudra couvrir par des ressources budgétaires. C'est un des éléments du problème de l'équilibre du budget des dépenses recouvrables. Y avez-vous songé ?

M. LE MINISTRE. Si nous avons pu réunir toutes les dépenses que nous aurons à faire pour les régions libérées sous la forme de ces emprunts que font les collectivités et les particuliers gagés, en général, par des annuités échelonnées sur une trentaine d'années, il pourrait y avoir parallélisme entre les versements de l'Allemagne et les paiements que nous aurons à effectuer. Mais le parallélisme ne peut pas exister parce qu'on ne peut pas envisager d'un seul bloc l'intégralité des sommes à déboursier. Il faudra des annuités pour les paiements aux particuliers et aux collectivités; il faudra des annuités également pour les paiements du Crédit National..... C'est ce dernier organe qui va être l'instrument des paiements: il va payer 500 millions par mois et nous cherchons à aménager les époques de ses futurs emprunts. Pour les paiements faits de cette manière, il ne peut donc pas y avoir concordance.

Pour le surplus, je vous ai dit que nous tenions beaucoup à pouvoir négocier les obligations. Ces négociations nous permettraient, si nous pouvions les faire dans la proportion de nos besoins, d'équilibrer notre budget.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Vous admettez

que nous devons faire des avances qui seront couvertes par l'emprunt et que cet emprunt se traduira par des annuités à inscrire dans le budget ?

M. JENOUVRIER. Mais on peut négocier les obligations allemandes.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Si vous les négociez dans des conditions qui seront forcément défectueuses, les versements de l'Allemagne, d'après nos calculs, ne suffiront plus à beaucoup près à couvrir ce qui nous reste à payer dans l'avenir.

M. LE MINISTRE. Au bout d'un certain temps, ce ne sera plus grand'chose; je serais assez décidé à perdre dans l'avenir pour avoir de l'argent tout de suite. Je donnerais alors le papier aux autres !

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Il s'agit de ne pas aggraver une heure de plus le mal dont nous souffrons et ma pensée est d'accord à cet égard avec la vôtre, monsieur le ministre.

M. HENRY BERENGER. Les paroles de notre rapporteur n'impliquent pas, je pense, une renonciation du passé. En ce qui me concerne, je fais toutes sortes de réserves sur ce point. Je suis douloureusement surpris des observations qui viennent d'être présentées et des contradictions qu'elles révèlent au sein même du Gouvernement. (Mouvements divers.)

La question est assez grave pour qu'on s'y intéresse. Nous ne sommes pas en présence d'une question de forme. Il s'agit de savoir si l'Allemagne

payera. Je suis douloureusement surpris, je le répète, que dans une question aussi grave qui touche aux garanties données à la France, entre le ministre des finances et d'autres membres du Gouvernement, il n'y ait pas eu accord sur la constitution du Comité des garanties et sur les modalités par lesquelles on fera payer l'Allemagne.

Nous sommes acculés à l'heure actuelle à faire payer l'Allemagne en tâchant de lui faire contracter un emprunt qui serait gagé sur l'exportation frauduleuse de l'or faite par certains des industriels à l'étranger. Cette méthode, indirecte et oblique, sera d'ailleurs difficile à mettre en exécution dans les divers pays. Croyez-vous que les banquiers germano-américains et les banquiers hollandais, par exemple, se prêteront facilement à ce que vous voudrez leur imposer ? S'il existe des règles de droit international qui permettent de les forcer à s'incliner, je demande qu'on me les fasse connaître !

C'est dans ces conditions que nous apprenons que le ministre des finances n'est pas d'accord avec d'autres membres du Gouvernement sur toutes ces questions !

M. LE MINISTRE. Je n'ai jamais dit cela !

M. HENRY BERENGER. Je ne cherche pas à faire naître une querelle. Je tiens seulement à affirmer que, pour ma part, je ne ratifie en aucune façon le passé et que les 65 milliards qu'on laisse, de si bon cœur, à l'Allemagne, la France ne les a pas

abandonnés et qu'un jour viendra où elle pourra les reprendre (Très bien! très bien!.)

M. LE MINISTRE. Je n'ai fait ~~qu'~~ apparaître aucune contradiction, mon cher collègue, à l'intérieur du Gouvernement.

M. HENRY BERENGER. Vous avez dit que vous n'aviez pas les mêmes idées sur la constitution du Comité des garanties.

M. LE MINISTRE. La commission des réparations a composé ce comité des garanties comme elle a jugé bon. J'estimais, personnellement, que ce comité devrait contenir un plus grand nombre de techniciens des finances, mais la commission des réparations a fait en sorte que ce Comité lui reste tout à fait subordonné, ce qui lui enlève l'action que je voulais lui donner. En réalité, elle l'a composé de telle sorte qu'il est tout à fait dans sa main.

M. DE SELVES. C'est une sous-commission de réparations.

M. HENRY BERENGER. C'est une plaisanterie de la part de la Commission des réparations !

M. LE MINISTRE. J'étais d'avis d'y introduire de grands personnages financiers.

M. HENRY BERENGER. Pendant ce temps, la France paye!

on

nes

M. LE MINISTRE. Ce n'est pas seulement sur cette question que je me suis trouvé en contradiction avec la Commission des réparations. Je me suis trouvé en opposition avec elle lorsqu'elle a fixé à 132 milliards la totalité de la dette allemande, se mettant ainsi en contradiction formelle avec la thèse que j'avais défendue devant la Conférence. La méthode que j'avais adoptée nous faisait arriver à un total de plus de 200 milliards. Mais comme on a fait de la Commission des réparations une juridiction, elle a pu agir comme elle a voulu.

M. BERENGER. Le Gouvernement a des moyens d'action sur le président de la commission des réparations, et vous ^{me} permettez de faire des réserves.

M. RIBOT. Il n'est pas seul !

M. HENRY BERENGER. Je les fais amicalement, mais je tiens à les faire.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. A ce que je disais tout à l'heure, est-il besoin d'ajouter qu'il n'y a dans ma pensée aucune idée de ratification. J'estime, puisque M. Bérenger a soulevé cette question, que la Commission des réparations n'avait pas le droit de faire la moindre remise à l'Allemagne de sa dette.

M. HENRY BERENGER. Je vous remercie de votre déclaration.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. J'ai déjà eu l'honneur de dire à la tribune que cette question devait être entièrement réservée et c'est la déclaration à laquelle je me tiens.

J'ai voulu tout à l'heure, en ce qui concerne l'ordre de notre discussion, essayer de me mettre d'accord avec M. le ministre des finances. Ce qui nous préoccupe dans la situation financière actuelle, c'est la nécessité inéluctable de ne pas aggraver la dette en face de laquelle nous nous trouvons en poursuivant la politique d'emprunts, parce que, si nous le faisons, nous serions perdus à bref délai en ce sens que tout notre budget serait abordé par les intérêts de la dette.

M. le Ministre nous répond qu'il veut mettre le budget en équilibre et qu'il ne veut plus d'emprunt pour les dépenses ordinaires.

Nous lui répliquons que le budget doit être sincèrement en équilibre dès cette année, c'est-à-dire dès 1922. Il ne faut plus nous apporter de dépenses nouvelles sans contrepartie budgétaire, parce que la première chose à faire en présence d'une situation aussi grave, c'est de ne pas aggraver le mal une heure de plus. C'est un point sur le quel je me permets d'insister beaucoup.

D'autre part, sur le budget des dépenses recouvrables, M. le ministre nous a répondu. Pour le passé, au moins dans l'état provisoire des choses, il y a 65 ou 68 milliards dont nous avons fait l'avance qui ne paraissent pas devoir être recouverts. Pour l'avenir, nous attendons que l'état des modalités de paiement de l'Allemagne soit ponctuellement exécuté.

J'ai posé une question en ce qui touche les avances que nous allons faire maintenant. Il faut que

on

nes

le budget des dépenses recouvrables, s'équilibre comme l'autre, en ce sens que, s'il y a des avances, elles soient ensuite recouvrées, et que l'Allemagne nous paye dans l'avenir ce qui lui reste à payer.

M. HENRY BERENGER. Et dans le passé !

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Nous ne passons pas l'éponge sur le passé; les réserves formulées par M. Bérenger demeurent et nous les faisons nôtres.

M. LE PRESIDENT. La parole est à M. Ribot.

M. RIBOT. M. le ministre a confiance que l'Allemagne payera conformément à l'état des paiements. Or nous avons entendu il y a quelques jours M. le ministre des régions libérées nous tenir un langage tout à fait différent.

M. LE MINISTRE. Je ne prends aucun engagement.

M. RIBOT. M. le ministre des régions libérées nous a déclaré que l'Allemagne payerait peut-être au mois de janvier et au mois de février, mais qu'il avait la certitude morale, résultant de l'examen général de la situation, qu'elle ne serait pas en état, le voulût-elle, de payer dans les mois suivants. Par conséquent, au mois de mai, nous pouvons nous attendre à une cessation de paiements.

M. HENRY BERENGER. Ce sont les paroles de M. le ministre des régions libérées.

on

nes

M. LE MINISTRE. Je ne puis naturellement donner en aucune manière l'assurance que l'Allemagne payera. Je crois qu'elle payera parce que je crois qu'elle est convaincue de la gravité des événements qui suivraient une faillite. Quand je parle de l'Allemagne, je fais allusion à son Gouvernement et à certains de ses industriels. Les industriels allemands ont assez le souci des intérêts de la nation allemande pour ne pas les compromettre en les mettant en balance avec leurs intérêts particuliers. C'est justement sur ce point que porte la négociation actuelle: si nous voyons entrer demain dans le Gouvernement un de ces grands industriels, c'est que l'accord se sera fait. Je crois à cet accord en dépit de tout, mais c'est une question d'impression.

Nous avons à Berlin un inspecteur des finances qui nous renseigne et dont les rapports mis libéralement à la disposition des commissions parlementaires, ont fourni la matière à beaucoup de discours.

D'autre part, nous avons un bureau " de l'Allemagne". Ceux qui étudient les conditions d'existence de ce pays croient qu'il peut payer s'il a la possibilité de renforcer ses premières annuités par la remise des gages que possèdent les industriels. Si cette éventualité ne se produisait pas, nous entrerions dans une période extrêmement difficile parce qu'il faudrait agir.

on

nes

M. RIBOT. M. le ministre peut-il nous donner l'état à ce jour des paiements faits par l'Allemagne au titre des réparations et de l'occupation militaire ?

M. LE MINISTRE. L'état des versements faits à ce jour à la France ?

M. RIBOT. L'état de ce que nous avons touché au titre, non pas des restitutions, mais des réparations.

M. LE MINISTRE. Je puis vous donner le compte de l'Allemagne au 1er mai dernier, édition de la commission des réparations.

M. RIBOT. Il n'y a pas eu d'état depuis cette date ?

M. LE MINISTRE. Il y a d'abord le compte qui s'arrête au 1er mai, et qu'on n'a pas réussi encore à fixer. Il y a eu, en effet, des évaluations successives: l'une à 1.100 millions de marks-or, l'autre à 1.278 millions. Il y a eu beaucoup de difficultés et ce que je puis faire c'est vous donner les indications les plus récentes sur ce point.

Il y a ensuite les versements de l'Allemagne depuis le 1er mai. Il m'est possible de vous faire connaître ce qui a été versé à la France par le bureau des charbons.

M. RIBOT. Nous voudrions connaître ce que la France a touché. Le ministère des finances doit

le savoir puisque ces versements entrent en recettes.

M. LE MINISTRE. Il s'agit de la comptabilité des dépenses recouvrables, et cette question regarde la commission des réparations.

M. RIBOT. Je voudrais savoir également où en est la question de la liberté du marché des rentes.

Vous avez dit qu'il était impossible à la France de faire un nouvel emprunt tant que le marché des rentes ne serait pas libre et que votre intention était de le rouvrir le plus tôt possible. Les agents de change ont, à la majorité, émis un avis en ce sens.

M. LE MINISTRE. A l'unanimité.

M. RIBOT. Ils n'étaient pas tous d'accord puisque le syndic lui-même, que j'ai rencontré, était opposé à cette réouverture.

M. LE MINISTRE. A une certaine époque peut-être, mais aujourd'hui les agents de change réclament tous le marché libre, les charges ne valent plus rien.....

M. RIBOT. C'est une considération secondaire pour moi.

En tout cas, la situation actuelle ne peut plus durer. Il y a, à côté du marché officiel et légal, à la Bourse même, un autre marché qu'il est impossible de tolérer !

M. LE MINISTRE. Il est presque mort.

on

nes

M. DAUSSET. Même celui-là ?

M. SCHRAMECK. Parce qu'on ne trouve même plus à vendre de la rente française, disent les banques.

M. LE MINISTRE. Ce ne sont pas les banques qui s'occupent de ce marché, mais des courtiers marrons.

M. RIBOT. Cette situation ne peut pas durer: elle est scandaleuse au premier chef. Il ne peut pas dépendre du ministre des finances de donner l'ordre aux agents de change de violer leur charte et de faire des faux puisqu'ils enregistrent les ventes comme faites au cours qu'ils ont fixé alors que nous savons qu'elles ont été effectuées à un autre cours. On ne peut pas vendre aujourd'hui, de la rente sur le marché officiel.

M. LE MINISTRE. Oh en vend, mais pas beaucoup.

M. SCHRAMECK. Au compte-goutte.

M. LE MINISTRE. Au vrai cours.

M. RIBOT. Il n'y a pas de cours du jour.

M. LE MINISTRE. Il n'y a pas beaucoup de titres en vente; mais il y a un cours du jour et c'est à ce cours que se font les opérations officielles d'achat et de vente des rentes.

on

nes

M. RIBOT. Si je disais à un agent de change de vendre 2 frs, au-dessous du cours parce que je tiendrais à me débarrasser de mes titres, il ne ferait pas l'opération. Par conséquent, il violerait ses statuts et il serait condamné par le tribunal si le tribunal ne trouvait pas le moyen de retarder son jugement à la demande du Garde des sceaux.

Un tel état de choses pouvait encore se comprendre pendant la guerre; mais il doit disparaître maintenant. Le crédit de l'état se trouve atteint. Nous devons arriver le plus tôt possible à la sécurité de toutes les manières. Nous vous remercions d'avoir été sincère dans les observations que vous nous avez présentées. mais il y a encore un autre effort à faire et c'est cet effort que je vous demande de faire prochainement.

M. LE MINISTRE. J'ai eu des conversations sur cette question avec un grand nombre de personnes. On a même prétendu que les établissements de crédit m'avaient détourné de mon projet. On a eu tort; car ma résolution était déjà prise, lorsque j'ai réuni les représentants des établissements de crédit, pour fixer l'ordre des émissions des régions dévastées.

J'avais convoqué à cette occasion les représentants des grandes banques, de la grosse métallurgie et des établissements à la tête desquels se trouve M. Lederlin. Au cours de la conversation générale, nous en sommes venus à parler de cette question de la réouverture du marché des rentes.

on

nes

M. LE PRESIDENT. Incidemment ?

M. LE MINISTRE. Incidemment, mais volontairement. J'ai été très heureux de recueillir l'opinion de ces messieurs.

M. LE PRESIDENT. Vous ne les aviez pas convoqués pour cet objet ?

M. LE MINISTRE. Pas du tout, mais j'aurais pu le faire comme c'était mon droit. J'essaye de m'entourer de tous les renseignements possibles car nous avons besoin de tous les concours en particulier du concours de ces établissements. Il faut que, pendant un certain temps, un mois ou un mois et demi, aucun emprunt d'aucun genre ne soit fait.

M. SCHRAMECK. Et peut-être aussi avant que vous ayez déjà abaissé le taux d'intérêt de la dette flottante ?

M. LE MINISTRE. C'est un point à considérer en effet.

J'avais l'espoir de résoudre la question pour le commencement de décembre. Mais cet espoir, je ne l'ai plus, parce que je me suis trouvé obligé de permettre des emprunts indispensables à la grosse métallurgie et à la mécanique, que représente ici M. Japy, qui ont des besoins pressants. Le département du Nord également est prêt à contracter un emprunt. Il m'a donc été impossible de rendre la liberté au marché des rentes avant le mois de décembre.

on

-

nes

Les agents de change se montrent très pressés parce que leurs charges ne leur rapportent plus rien à l'heure actuelle. Mais, devant les circonstances, j'ai dû m'incliner et je les ai prévenus que la mesure était ajournée et qu'en décembre, j'avais l'espoir de leur faire connaître l'époque définitivement arrêtée.

Si l'on ne veut pas que la rente s'effondre, il faut préparer des contreparties: il faut que tous ceux qui peuvent nous apporter leur concours soient prêts à le faire. Il faut aussi, comme le disait M. Schrameck, abaisser d'un demi point le taux d'intérêt des bons du Trésor.

M. SCHRAMECK. Avant d'ouvrir le marché des rentes.

M. LE MINISTRE. Probablement, Il y a une quantité de choses à doser. La France financière est un grand malade, si je puis dire, et il ne faut agir qu'avec la plus extrême prudence. J'aime mieux être prudent que de provoquer un cataclysme.

M. RIBOT. Nous sommes d'accord.

M. LE PRESIDENT. La parole est à M. Peyronnet.

M. PEYRONNET. La commission des finances, dans une précédente séance, a décidé d'ajourner le projet concernant les retraités.

M. LE PRESIDENT. D'ajourner toutes les dépenses nouvelles, y compris celle-là.

on

nes

M. PEYRONNE T. A CETTE Attitude de la commission des finances, la Chambre semble vouloir opposer une mise en demeure, si j'en crois les paroles de M. Bouyssou, initiateur du projet.

Quelle sera l'attitude de M. le ministre ? Demandra-t-il à la commission de passer outre ? Nous apportera-t-il les contreparties que nous réclamons ? Demandra-t-il à la Chambre d'ajourner la discussion ?

M. LE MINISTRE. J'ai reçu le groupe auquel vous faites allusion à la tête duquel se trouvait M. Bouyssou. Je lui ai répondu que le Gouvernement demanderait à la commission d'examiner de nouveau la question et de voir s'il n'y aurait pas lieu de maintenir partiellement ou en totalité les 720 francs. Nous en reparlerons en décembre ou en janvier.

M. LE PRESIDENT. La parole est à M. RAPHAEL-GEORGES LEVY.

M. RAPHAEL GEORGES LEVY. N'avez-vous pas songé à suivre pour la placement des bons du Trésor la méthode anglaise des adjudications hebdomadaires?

M. LE MINISTRE. C'était aussi la méthode analogue, pratiquée chez nous, avant la guerre, on ne se trouvant pas en face des besoins auxquels on a à répondre maintenant.

M. RIBOT. L'Angleterre a renoncé à cette méthode. Du moment qu'on s'adresse à la foule, elle n'est plus possible.

M. RAPHAEL GEORGES LEVY. Les Anglais ont repris les adjudications hebdomadaires si bien que le taux avait baissé à 3,768. Je suis cette question de semaine en semaine, et c'est ce qui m'a donné l'idée que le procédé pourrait peut-être employé en France.

M. LE MINISTRE. Les bons du Trésor sont pris actuellement par les paysans. C'est vous dire que la clientèle a bien changé. Il ne s'agit plus d'une clientèle de banques. On peut employer l'adjudication quand on s'adresse à celles-ci, mais elle n'est plus possible lorsqu'il s'agit des paysans. Ces derniers prennent d'ailleurs surtout des bons à six mois et à un an: il y a 55 pour cent des bons à un an et 30 p. cent à six mois.

M. RIBOT. Ce sont de véritables placements.

M. LE MINISTRE. Voyez le succès des bons à deux ans.

M. RAPHAEL GEORGES LEVY. C'est une raison de plus pour effectuer l'abaissement du taux d'intérêt des bons: si la clientèle est fidèle, elle les prendra à meilleur marché.

M. LE PRESIDENT. La parole est à M. Milan.

M. MILAN. Il y a une question encore plus grave que celle de l'équilibre budgétaire, c'est celle de l'amortissement de notre passif. Celui-ci

s'élève à ~~250~~ ou 300 milliards. M. le ministre a-t-il un programme au sujet des amortissements ?

Nous ne pouvons pas trainer pendant des années et des années une pareille dette. Il arriverait qu'un jour, comme le disait notre rapporteur général, le contribuable oublierait l'origine de cette dette et refuserait de travailler pour les porteurs. Il est donc nécessaire d'envisager l'amortissement de notre passif. Avez-vous un programme à ce point de vue ?

M. LE MINISTRE. Vous vous souvenez sans doute que j e me suis préoccupé de cette question alors que j'étais encore parmi vous.

M. MILAN. #Je m'en souviens et c'est pourquoi je m'adresse à vous aujourd'hui.

M. LE MINISTRE. On a proposé une méthode d'amortissement en faisant jouer les intérêts composés. Qu'on emploie cette méthode ou une autre, le principal c'est d'amortir, Nous avons 1.500 millions inscrits au budget dans ce but.

Mais si nous nous trouvons en présence de 1.500 millions de déficit, l'amortissement n'a plus rien d'intéressant.

M. MILAN. C'est remplir un tonneau qui n'a pas de fond.

M. LE MINISTRE. Il faut donc se hâter avant tout d'avoir un budget en équilibre. Or avec le

système d'impôts que nous possédons, les plus values, à mon sens, devront venir très rapidement. Le budget sera, par suite, facilement mis en équilibre et les budgets suivants fourniront des recettes supplémentaires.

Je suis convaincu de cette augmentation des recettes. Le pays, en effet, n'est pas arrivé au maximum de son activité; il n'est pas revenu à son niveau normal. Les régions dévastées ne sont pas entièrement reconstruites et leur productivité ne fera que grandir au fur et à mesure qu'elles se répareront. Dans le reste du pays, on n'est pas revenu non plus à l'activité d'avant-guerre.

Or, je suis convaincu qu'avec le système d'impôts que vous avez voté, les plus values se produiront lorsque le pays sera revenu à sa productivité normale. De ces plus values, il faudra alors faire deux parts: l'une, la plus intéressante, sera affectée à l'amortissement; l'autre, sera consacrée aux grands travaux qui serviront à développer encore la richesse du pays.

Mais à chaque jour suffit sa peine. Avant l'avenir, cherchons à résoudre les difficultés du présent. Le reste, ensuite, sera facile.

M. MILAN. Je voudrais vous apporter une suggestion au sujet du recouvrement des impôts.

Beaucoup de contribuables, qui doivent des sommes assez importantes à l'Etat, attendent les derniers jours pour s'acquitter de leur dette. Ils traînent ainsi 14 ou 15 mois, et, pendant ce temps,

placent l'argent en bons de la défense nationale ou en compte-courants, où les intérêts sont aujourd'hui assez élevés.

Pourquoi ne demanderiez-vous pas au Parlement de voter une loi d'après laquelle le tout rôle ~~produira~~ produira des plein droit des intérêts 12 mois après son émission. Menacé d'avoir à payer des intérêts, le contribuable se dépêcherait de s'acquitter de ses impôts.

M. LE MINISTRE. Les impôts doivent être payés avant les douze mois.

M. MILAN. Mais ils ne le sont pas. Votre administration fait ce qu'elle peut, mais il s'écoule quelquefois 14 ou 15 mois après l'émission du rôle.

M. LE MINISTRE. Cela a pu se produire pendant la guerre.

M. MILAN. Cela se produit actuellement encore. Les impôts ne rentrent pas dans l'année. Il en serait autrement si le contribuable devait payer des intérêts 12 mois après l'émission du rôle. Cette idée m'a d'ailleurs été fournie par des contribuables!

M. LE MINISTRE. J'examinerai votre suggestion.

M. LE PRESIDENT. La parole est à M. Dausset.

M. DAUSSET. Je voudrais savoir où en est la question des finances communales et départementales.

En 1920, les dépenses des communes se sont élevées à 7 milliards, chiffre supérieur à leurs recettes. Deux projets de loi ont été déposés traitant cette question à la Chambre.

M. LE MINISTRE. Ils portent votre empreinte.

M. DAUSSET. L'un d'eux seulement; l'autre a été mis sur pied à la suite des travaux de la commission présidée par M. Jeanneney.

Il faudrait en finir car la situation est extrêmement critique. Ces deux projets de loi ont réuni l'accord des ministres des finances et de l'intérieur, ce qui est rare.

M. LE MINISTRE. Heureusement qu'ils ont réuni cet accord !

M. DAUSSET. Je vous demande d'insister auprès de la commission de la Chambre pour qu'elle rapporte ces deux projets de loi.

M. LE MINISTRE. J'ai prié M. Marraud d'intervenir. Je vous promets d'en parler personnellement.

M. DAUSSET. Il y aura une discussion au Sénat sur cette question qui préoccupent beaucoup nos collègues présidents de Conseils généraux.

M. LE PRESIDENT. La parole est à M. Lebrun.

M. LEBRUN. M, le Ministre nous a fait une description de la trésorerie moins noire qu'on ne nous l'avait fait apercevoir. Mais il y a peut-être

une manière de la faire apparaître comme merveilleuse, c'est de ne pas payer les dettes de l'Etat. On entend dire couramment qu'un certain nombre de grands établissements se trouvent dans une situation extrêmement critique parce qu'on ne leur paye pas leurs fournitures de guerre.

M. LE MINISTRE. C'est inexact.

M. LEBRUN. On l'entend dire tous les jours.

M. DAUSSET. Avec preuves à l'appui.

M. SCHRAMECK. Parfaitement.

M. LEBRUN. On apprend que des grandes maisons cherchent à liquider leurs entreprises et quand on en demande la raison on répond: quand l'Etat nous aura payé ce qu'il nous doit, nous ne serons plus dans la misère !

Est-il exact qu'on refuse de payer les sommes dues, par exemple, pour la fourniture de canons pendant la guerre?

M. LE MINISTRE. L'Etat, à l'heure actuelle, ne doit plus rien en dehors des créances litigieuses qui ne montent pas d'ailleurs à un chiffre très élevé. J'ai fait faire une enquête dans chaque département ministériel à cet égard.

A la vérité, on a dû longtemps des sommes dépensées anciennement parce que l'on avait dépensées ^{les} sans crédits. Je vous l'ai indiqué lorsque je vous ai demandé des crédits supplémentaires. Sur les 2 milliards, il y avait un milliard à la traîne, c'est à

dire qui représentait des fournitures qui n'étaient pas payées. Mais depuis le 31 avril, tout est fini.

M. SCHRAMECK. Je ne le crois pas.

M. LE MINISTRE. Signalez-moi des faits.

M. SCHRAMECK. J'en connais.

M. LE MINISTRE. Signalez-les moi d'une façon précise.

Chaque fois que nous recevons une réclamation, nous demandons des précisions et, jamais, nous ne recevons de réponse. J'en ai donné l'autre jour un exemple à la Chambre.

Le président de la Chambre de commerce de Paris, M. Pascalis, m'envoie un jour une lettre d'une banque étrangère établie à Paris: les clients de cette banque demandaient qu'on maintienne leur compte débiteur parce que l'Etat ne leur payait pas des dettes. J'ai répondu à l'honorable président de la Chambre de commerce que l'Etat n'avait plus aucune dette liquide qui ne fut pas payée: je le priais en outre de demander à la banque les noms de ses clients, nous n'avons jamais reçu une réponse !

Votre président m'a écrit pour me demander des précisions sur l'arriéré exigible.

M. LE PRESIDENT. Vous m'avez répondu exactement comme vous venez de le faire.

M. LE MINISTRE. J'ai donné le chiffre des dettes litigieuses qui se montent encore à une somme assez importante.

Quoiqu'il en soit, si vous connaissez des faits précis, signalez-les moi.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Voulez-vous me permettre de vous dire que certains départements ministériels, entre autres le département de l'hygiène, paient mal ce qu'ils doivent aux départements. Si cela continue la trésorerie départementale ne pourra plus assurer ses paiements. Lors de la dernière session de mon Conseil général, on m'a signalé qu'il était dû 3 ou 4 millions pour les services d'assistance.

M. LE MINISTRE. Dans le cahier de crédits supplémentaires se trouve une somme destinée à ces paiements. Les réductions opérées sur les crédits d'assistance relevant du ministère de l'hygiène étaient exagérées, ce qui fait qu'on est obligé aujourd'hui de réclamer 50 millions.

Quand les crédits sont insuffisants, il peut y avoir des difficultés, mais jamais autrement.

J'ai reçu, une fois, une pétition d'un collègue de jeunes filles dont les professeurs se plaignaient de rester un mois et plus sans être payés. J'ai fait faire une petite enquête. Depuis les intéressés ont reconnu que depuis le 31 décembre, le fait ne s'était plus reproduit. Le mal venait de ce que les crédits votés avaient été insuffisants.

Rien donc ne nous empêche de payer que le fait que les crédits sont insuffisants.

M. SCHRAMECK. M. le ministre ne croit-il pas que les porteurs de titres étrangers - et on disait qu'il y en avait pour 14 milliards dans ce pays -.....

M. LE MINISTRE. Pour beaucoup plus.

M. SCHRAMECK. pourraient être assujettis à un supplément d'impôt du fait des bénéfices qu'ils réalisent actuellement sur le change.

M. RIBOT. A la condition que, en cas de change défavorable, l'état partage les pertes !

M. SCHRAMECK. Ce serait d'autant plus juste qu'en pleine guerre, le ministre des finances a invité tous les porteurs français de titres étrangers à passer leurs titres à l'Etat et que celui-ci les a vendus.

M. RIBOT. C'est moi le coupable.

M. SCHRAMECK. Or les seuls qui bénéficient à l'heure actuelle des avantages du change, ce sont ceux qui n'ont pas pour ainsi dire ~~fait~~ fait à ce devoir que leur conscience aurait dû leur dicter. Il devrait donc y avoir une taxe progressive sur les bénéfices résultant des variations du change.

Il y a en France beaucoup de titres étrangers: du Rio Tinto, du Suez.....

M. LE MINISTRE. C'est une question à examiner.

M. SCHRAMECK. C'est une question de justice.

M. LE MINISTRE. Je n'en suis pas ~~est~~ bien sûr. Les porteurs de titres étrangers ont beaucoup plus perdu que ~~est~~ gagné. Il y avait surtout des titres russes pour environ 11 milliards.

M. SCHRAMECK. Je ne vous parle que de ceux sur lesquels on gagne.

M. LE MINISTRE. Il y avait des chemins de fer autrichiens, etc.... Sur tous ces titres, les porteurs ont perdu. Ils ont même perdu sur certains titres de l'Amérique du Sud:

M. RIBOT. On touchera les coupons à l'étranger ce qui permettra d'échapper à l'impôt.

M. LE PRESIDENT. Personne n'a plus de question à poser ?.....

Nous rendons à M. le ministre sa liberté, en le remerciant des explications qu'il a bien voulu nous donner. Nous ne sommes peut-être pas entièrement d'accord avec lui sur tous les points, mais il nous a parlé avec une sincérité à laquelle je me plais à rendre hommage.

(M. LE MINISTRE DES FINANCES se retire.)

- DISCUSSION SUR L'OPPORTUNITE DE L'ADOPTION PAR LA COMMISSION DE RESOLUTIONS DE PRINCIPE A LA SUITE DE L'AUDITION DU MINISTRE DES FINANCES.-
- VOTE D'UN ORDRE DU JOUR.

Après le départ de M. LE MINISTRE DES FINANCES, M. LE PRESIDENT constate que l'audition de ce dernier a présenté le plus grand intérêt et il ajoute qu'il est convaincu d'avoir interprété le sentiment de l'unanimité de ses collègues en remerciant M. le Ministre de sa très grande sincérité et de la confiance qu'il a témoignée à la commission. (Approbation.)

Il s'agit maintenant de savoir comment la commission entend clore le débat ouvert par l'Exposé de M. le Rapporteur général.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. La commission a tenu à entendre le Gouvernement avant de prendre des résolutions. Maintenant que M. le ministre des finances s'est expliqué, il me semble que nous manquons à notre devoir en en restant là. Je fais d'ailleurs observer que le Gouvernement n'a aucunement contesté les chiffres qui figuraient dans mon Exposé, et je conclus qu'il convient que la Commission délibère et s'arrête à des résolutions de principe.

M. HENRY BERENGER. Je ne m'oppose pas à ce que le débat réclamé par M. le Rapporteur général ait lieu; mais ce débat est susceptible de prendre une tournure assez vive, car des divergences nous séparent au sujet du passé et aussi au sujet de certaines choses qui ont été faites et qui engagent l'avenir;

en tout cas certains d'entre nous entendent ne pas se solidariser avec les auteurs des actes auxquels je viens de faire allusion.

Dans ces conditions, est-il bien opportun d'ouvrir une discussion à l'heure présente? Pour ma part, je ne le pense pas, d'autant plus que nous nous trouvons en présence d'un ministre des finances très loyal que nul d'entre nous ne prétend attaquer.

Quant à adopter des résolutions de principe qui forcément ressembleraient à des vérités de La Palisse, ce ne serait pas digne de notre Commission, ou bien alors il faudrait exiger la stricte application des règles financières que nous aurions posées, ce qui ne laisserait pas d'offrir de sérieuses difficultés.

Pour conclure, je propose que nous nous bornions à rémercier et à féliciter M. le Rapporteur général de l'utile et remarquable travail qu'il nous a présenté.

M. R.G. LEVY. Nous sommes peut être à la veille de l'examen du budget de 1922, que la Chambre a l'intention de voter en un temps très court; aussi préférerais-je pour ma part ajourner jusqu'au moment de cet examen la suite du débat sur la situation financière, qui s'est instauré ici à la suite de l'exposé de M. le Rapporteur général. Actuellement, en effet, nous ne pourrions que confirmer l'attitude que nous avons déjà prise au regard des dépenses nouvelles, et pour ce qui est des recettes à créer en vue de combler le déficit du budget ordinaire, c'est lorsque ce budget viendra devant nous qu'il conviendra que nous nous en occupions.

M. A. BERARD. J'estime que nous avons le devoir, si des fautes ont été commises dans le passé, de les dénoncer au pays, qui a confiance en nous pour les réparer, et pour rétablir les finances publiques. N'hésitons donc pas à débrider la plaie et à adopter les plus énergiques remèdes!

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Comme M. Henry Bérenger, je fais toutes réserves sur le passé. Mais il faut voir aussi l'avenir: or, un groupe important du Sénat, l'Union républicaine a décidé de provoquer un débat à la tribune avant l'examen du budget. En prévision de ce débat, il me semble qu'il est indispensable que la Commission s'arrête à certaines résolutions de manière, que, si je prends la parole, je sache quelles sont vos directives.

J'ajoute que la situation est grave: le ministre des Finances malgré le déficit, n'a pas pris l'engagement de stopper à toutes les dépenses nouvelles, de sorte que, si nous laissons faire la politique d'emprunts pour alimenter le budget ordinaire va continuer. Prenez donc garde qu'un jour le pays ne reproche à ceux qui étaient informés de m'avoir rien résolu!

M. DAUSSET. Il paraît impossible que la Commission tout entière se rallie à une seule et même doctrine financière. Alors est-il bien nécessaire de discuter pendant plusieurs heures sans aboutir à des conclusions unanimement adoptées? Faut-il, d'autre part, souligner que certaines des déclarations du

Ministre des Finances ne sont pas conformes à ce qu'exigerait la situation présente ?

M. RIBOT. Le ministre des finances nous a donné satisfaction sur un point essentiel, à savoir la nécessité d'équilibrer le budget. Cela, il faut en prendre acte parce qu'il en résulte que nos discussions n'ont pas été inutiles. Mais je ne crois pas qu'il soit très opportun d'ouvrir sur des questions angoissantes et prêtant à la controverse un débat qui pourrait se prolonger sans aboutir à autre chose que des vœux. (Approbation.)

Quant au passé, dont on a parlé, ayant personnellement pris ma part, au gouvernement, des décisions qui ont été prises, je souhaite que ce passé soit examiné à fond le plus tôt possible.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Si la Commission est d'avis de se borner à prendre acte de l'accord de M. le Ministre des Finances sur la répudiation de la politique d'emprunts et sur la nécessité de faire exécuter l'état des modalités de paiement dressé en mai dernier par la Commission des réparations, je n'insisterai pas pour l'adoption de résolutions de principe. (Approbation.)

M. DAUSSET. Il faudrait dire que nous n'autoriserons pas de dépenses nouvelles sans ressources correspondantes.

M. HENRY BERENGER. J'accepte la suggestion de M. Ribot, mais en fait le budget n'est pas en équilibre; devons-nous donc le déclarer hautement ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. M. le ministre des finances nous a dit sa volonté d'obtenir de la Chambre qu'elle ne vote le budget de 1922 qu'en équilibre.

M. HENRY BERENGER. Eh bien! prenons acte de cette volonté.

M. LE RAPPO RTEUR GENERAL. Si le Sénat ouvre prochainement un débat sur la situation financière, il est bien entendu que je ne serai pas tenu de garder le silence ?

M. LE PRESIDENT. Naturellement. (Adhésion.)

M. ALEXANDRE BERARD. Il semble que l'on recule devant un examen des résolutions proposées par M. le Rapporteur général; mais puisque le débat financier est inévitable devant le Sénat, je crois qu'il vaudrait mieux que nous discussions ici au préalable.

M. RENE RENOULT. Si une interpellation est déposée sur la situation financière, la Commission n'aura pas à y intervenir comme telle, à moins que ce ne soit elle-même qui interpelle. C'est donc lors de la discussion du budget qu'il conviendra que la Commission fasse connaître ses conclusions au Sénat.

M. BE SELVES. Cependant, dans le cas où une interpellation sera discutée à la tribune, il semble bien difficile que le Rapporteur général n'y intervienne pas; et alors, il y aurait intérêt à ce que la Commission se réunisse et causât avant le débat public. (Assentiment.)

M. HENRY BERENGER. Mais je ne crois pas que la commission veuille avoir une doctrine financière et prendre l'initiative d'une interpellation!

M. LE PRESIDENT. Il n'est pas d'usage, en effet, que les Commissions interpellent; mais si une interpellation sur la situation financière est déposée, nous serons amenés à y intervenir et par conséquent à examiner dans quel sens devra se produire cette intervention. (Approbation.)

M. LUCIEN HUBERT. En tout cas, M. Henry Chéron, aura toute liberté d'exposer son opinion au Sénat sans engager, comme rapporteur général ~~de~~, la Commission des finances. (Adhésion.)

M. DAUSSET. L'exposé de M. Henry Chéron comme rapporteur général viendra à propos du budget ou des crédits supplémentaires.

M. HENRY BERENGER. N'oublions pas que, depuis la réforme du mode de nomination des commissions, nous sommes ici les délégués de nos groupes respectifs. Aussi, le jour où se discuterait une interpellation ayant un caractère politique, devrions-nous provoquer une consultation de ces groupes.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je propose de voter l'ordre du jour suivant : "La commission des finances prend acte : 1° de ce que le Ministre des finances est d'accord avec elle sur la nécessité d'assurer l'équilibre réel du budget et d'arrêter

"toute politique d'emprunt pour les dépenses ordinaires; 2° de ce que le Gouvernement est décidé à exiger l'exécution ponctuelle par l'Allemagne de l'état des modalités de paiement du 5 Mai 1921. Elle se montre de nouveau résolue à rejeter ou à ajourner tous projets de dépenses nouvelles non couvertes par des ressources budgétaires".

La 1ère partie de cet ordre du jour (jusqu'aux mots : "..... pour les dépenses ordinaires) est adoptée, à l'unanimité.

M. HENRY BERENGER demande que dans la 2ème partie (jusqu'aux mots: "..... du 5 mai 1921") à l'expression: "de l'état des modalités de paiement du 5 mai 1921" soit substituée celle-ci : "du traité de Versailles", ou bien cette autre : " de l'état des modalités de paiement du 5 mai 1921, conformément au traité de Versailles".

L'amendement de M. Henry Berenger est repoussé par 7 voix contre 3 sur 10 votants.

La 2ème partie de l'ordre du jour est adoptée par 7 voix contre 3 sur 10 votants.

M. GUILLIER dit qu'il lui paraît imprudent de déclarer dans la 3° partie de l'ordre du jour que la Commission "se montre résolue à rejeter ou à ajourner tous projets de dépenses nouvelles non couvertes par des ressources budgétaires". En effet, il est presque inévitable que la Commission approuve des dépenses nouvelles sans ressources budgétaires correspondantes.

M. ALEXANDRE BERRARD répond que la Commission essaiera au moins de résister quand des dépenses nouvelles seront dans ces conditions soumises à son approbation.

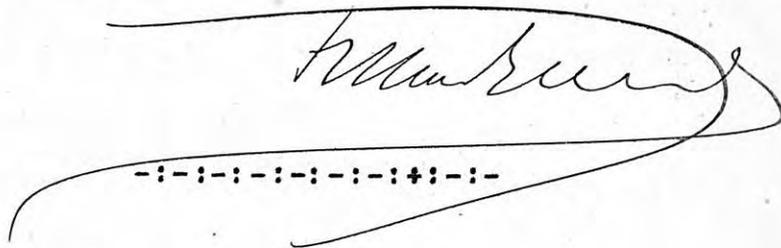
M. LE RAPPORTEUR GENERAL ajoute qu'il faut que la Commission proclame qu'elle ne restera pas inerte devant des pratiques qui conduiraient le pays à l'abîme. (Approbation.)

La 3ème partie de l'ordre du jour est adoptée par 9 voix contre 1 sur 10 votants.

L'ensemble de l'ordre du jour est adopté.

La séance est levée à 18 heures 50 minutes.

Le Président de la Commission des Finances,



-----+-----